38e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 23 7 JUILLET 1921

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE	Édition complète	18 fr.	ÉTRANGER	Édition complète 20 fr. 50
et COLONIES FRANÇAISES	Édition partielle	12 fr.		Édition partielle 14 fr. 50

L'édition **complète** comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition **partielle** n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. DEBROAS, 48, rue de Clichy, Paris 9e

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Les Sciences au presbytère. — VII. *Comment on étudie le préhistorique.* — Préliminaires, 353. Les recherches, 356. Les résultats, 363.
Actes du Saint-Siège. — Actes de S. S. Benoît XV, 364 et 366. Consistoriale, 365 et 368. S. C. du Concile, 365. S. C. pour l'Eglise Orientale, Signature Apostolique, Daterie, 366. S. C. des Religieux, S. C. des Séminaires et des Universités, 368.
Liturgie. — Consultations diverses, 368.

PRÉDICATION

Pour une Distribution de prix. — I. *Dans une Ecole libre de filles :* Les trois éléments de l'éducation qu'elle donne, 305.
Sermons sur des Œuvres. — I. Pour une réunion de l'Œuvre des Tabernacles, 306. — II. Les Conférences de St-Vincent de Paul, 308.
Courtes instructions pour la prière du soir. — XXVI. La parabole des vignerons, 312. — XXVII. Les noces du fils du roi, 313.
Varia. — Allocution aux anciennes élèves d'un Catéchisme de persévérance, 315. — *Pour une Profession religieuse :* Les avantages de la vie religieuse (plan), 316.
Entretiens sur la vie chrétienne. — L. La prudence chrétienne : la préparation à la mort, 317.

1° Joindre 0 f. 75 et la dernière bande à toute demande de *changement d'adresse.*
2° Joindre 0 f. 25 et la dernière bande à toute demande de *consultation.*

PETIT COURRIER

Q. — 1° Quel est le meilleur ouvrage de critique sur Joseph de Maistre, comportant des citations tirées de ses ouvrages ?
2° Je voudrais un recueil de pensées de Napoléon sur la religion.

R. — Ad I. *J. de Maistre* (le dernier livre tombé de la plume de M. Lecigne), paru cette année seulement, in-12 de 400 p., 7 f., Lethielleux. Il en sera parlé, et d'autres choses aussi sur de Maistre.

Ad II. Pour pensées sur la religion, le recueil de Beauterne, 1 f. 50, Téqui ; — pour pensées sur le commandement, voir le *Manuel du Chef,* annoncé à la p. 316.

Q. — Connaissez-vous 1° un livre sur les principales pratiques de dévotion envers la Sainte Vierge, et 2° un recueil de discours pour distributions de prix (genre Guillermin) ?

R. — Ad I. Raymond, *Recueil de dévotions et prières en l'honneur de la T. S. V.,* 1 f. 50, Beauchesne ; — Signerin, *Pratiques de dévotion pour honorer la Ste V.,* tirées de la vie des Saints qui l'ont aimée le plus tendrement, 1 f. 50, Lyon, Vitte ; — Duhaut, *Allons à Marie : son culte et ses grandes dévotions,* 5 f., Gabalda (ne figure plus au nouveau catalogue) ; — six chapitres (avec histoires) dans *Comment il faut aimer la Ste V.,* de M. Millot, 7 f. 50, Lethielleux ; — des plaquettes sur quelques-unes des principales dévotions, au catalogue Haton ; — Michelin, *Dialogue sur le Secret de Marie du B. Grignion de Montfort,* 1 f. 50, Lyon, Vitte.

Ad II. Mgr Landriot, *L'Esprit chrétien dans l'enseignement* (recueil de discours), 7 f., Gabalda ; — recueils également du P. Dehon, 3 f. 75, et de Mgr Delmont, 5 f. 25 (maj. comprise), Téqui ; — Mgr Tissier, *La Vieille morale à l'école* (épuisé pour le moment), et *Tâches idéales : religieuses, éducatrices, patriotiques,* 5 f. 25, Téqui.

Q. — Quels auteurs consulter pour traiter la question suivante : « Exposez la notion de la perfection chrétienne, en mettant en relief le rôle de la charité, des vertus morales, et des conseils évangéliques » ?

R. — S. Thomas, *Summa Theol.,* IIa IIæ, q. 184, art. 1-4, et les commentateurs *in h. l. ;* — Marchetti, *La perfezione della vita cristiana secondo S. Tommaso,* dans *Gregorianum* de janvier 1920, p. 41-77 ; — C. Pesch, *Prælectiones dogmaticæ,*

t. VIII, Appendix de perfectione spirituali, p. 318-334 (Herder, Fribourg-en-Brisgau) ; — Garrigou-Lagrange, *La perfection chrétienne,* dans *La Vie spirituelle* d'oct. et de nov. 1920, Paris, Lethielleux (voir toute la collection de cette excellente Revue).

Q. — Les Croisades contre les infidèles furent-elles justes et utiles ?

R. — Voir Bréhier, *Les Croisades,* 6 f., Gabalda ; — Paulot, *Urbain II,* préface de Goyau, in-8, 10 f., Gabalda ; — Guiraud, *Histoire partiale, Histoire vraie,* t. I, 6 f., Beauchesne.

Q. — Ayant à traiter la question : « Pétrinisme et Paulinisme : réfuter cette théorie de l'école rationaliste allemande sur les origines de l'Eglise, » l'*Ami* voudrait-il m'indiquer des ouvrages à consulter ?

R. — P. Lagrange, *Le sens du Christianisme d'après l'exégèse allemande,* in-12, 6 f., Paris, Gabalda ; — Mgr Batiffol, *L'Eglise naissante et le Catholicisme,* 7e éd., in-12, 7 f. 50, Gabalda ; — Vigouroux, *Les Livres saints et la critique rationaliste,* t. II, p. 464-495, Paris, Roger et Chernoviz ; — Roiron, *S. Paul témoin de la primauté de S. Pierre,* dans *Recherches de Science religieuse,* 1913, p. 489-531 (Paris, 5, place St-François-Xavier).

Q. — Je voudrais une *Vie des Saints* permettant de donner aux enfants du catéchisme l'histoire abrégée de leur Patron. Il faudrait quelque chose de pas trop volumineux ni trop cher.

R. — *Petit Journal des Saints,* par Deux missionnaires, gr. in-32 de 400 p., franco 3 f. 50, Paris, Téqui ; — Sabouret, *Les plus belles fleurs de la Vie des Saints,* in-8, Paris, Haton ; — P. Grossez, *La Vie des Saints,* suivie d'une méditation pour chaque jour, in-16 de 808 p., 2 f. 50 (avant la guerre), Lille, Desclée.

Q. — J'ai à traiter en conférence la question suivante : « Influence de la fin dans la moralité de l'acte humain. » Quels auteurs pourraient m'aider à traiter convenablement ce sujet ?

R. — S. Thomas, *S. Theol.,* 1a-2æ, q. 18 et s. ; — Roure, S. J., *Anarchie morale et crise sociale,* in-12, Paris, Beauchesne (1903), ch. III et IV ; — Mgr Chollet, *La notion de l'Ordre,* in-8, 6 f., Paris, Lethielleux ; — Bouquillon, *Theologia moralis fundamentalis,* in-8 de VIII-744 p., Lille, Desclée.

Q. — Quel auteur consulter pour la conférence suivante : « Conciliation de la liberté de Dieu avec son immutabilité » ?

R. — Lessius, *De Perfectionibus moribusque divinis,* lib. III, cap. 2, in-8, Paris, Lethielleux ; — Billuart, *De Deo Uno,* Diss. III, art. VII ; — Lafosse, *De Deo ac divinis attributis,* q. III, art. VI (dans le *Cursus* de Migne, t. VII, col. 150-158) ; — Van der Meersch, *Tractatus de Deo Uno et Trino,* no 235-241, in-8, Beyaert, Bruges, 1917.

Q. — 1o Prière de m'indiquer une vie de S. Roch faite d'après les meilleures données de l'histoire ; une semblable vie de S. Trophyme, de sainte Julienne de Falconieri, de S. Valentin, et de S. Georges.

2o Les *Méditations sacerdotales* du P. Chaignon sont-elles de nouveau en vente ?

R. — Ad I. *Vie populaire de S. Roch,* par le P. Irénée, Paris, Haton ; — *S. Roch, sa vie et son culte,* par l'abbé Moret, franco 1 f., Paris, Téqui ; — les *Acta Sanctorum,* t. III d'août, col. 380-99. Pas de *Vie* de S. Trophime d'Arles. — S. Valentin, vous croyez donc qu'il n'y en a qu'un ? — Sur S. Georges, voir couv. du 3 mars dernier, p. 34.

Ste Julienne Falconieri, par le P. Aug.-M. Lépicier, Prieur des Servites de Marie, in-8 de 220 p., illustré, franco 3 f. 50, chez l'auteur, 141, avenue de Barisart, à Spa (Belgique). — A la même adresse, l'*Histoire des Sept Saints Fondateurs,* par le P. Ledoux, in-18 de 624 p., illustré, franco 3 fr.

Ad II. Demandez à l'éditeur, Vitte, 3, place Bellecour, à Lyon.

Q. — J'ai à traiter les deux questions suivantes : « 1o Des illusions : dangers, causes et remèdes pour se préserver et se guérir. 2o Des fautes, imperfections, défauts : différence entre ces divers états et obstacles qu'ils apportent à la vie parfaite ; moyens d'utiliser ses fautes. » Quels auteurs consulter ?

R. — Ad I. Un chap. (p. 57-62) dans Saudreau, *Manuel de spiritualité,* 2 f. 50, Grassin, 40, rue du Cornet, à Angers ; — Faber, *Conférences spirituelles* (p. 146-226), in-12, franco 5 f. 75, Paris, Téqui ; — Scaramelli, *Discernement des esprits,* franco 6 f. 25, Téqui.

Ad II. Tissot, *L'art d'utiliser ses fautes,* in-32, Tours, Mame.

Q. — Quand on fait le panégyrique d'un Saint, il est parfois bien de le situer dans le milieu, le temps, les habitudes, etc. où il a vécu. Existe-t-il un livre de synchronisme où siècle par siècle, ou époque par époque, l'on puisse puiser des renseignements à ce sujet ?

R. — Il y a des Tableaux synoptiques d'histoire à l'usage des classes, mais je ne sais pas si c'est ce qu'il vous faudrait. Voir ceux de Grisaud, chez de Gigord : le Moyen âge, 4 f. ; la période 1610-1789, 3 f. 50, et la période 1789-1890, 6 f. 50 (la période 1270-1610 est épuisée). — Pour l'hist. de l'Eglise, il y a l'ouvrage très commode de Weingarten et Arnold (protestants), *Zeittafeln u. Ueberblicke zur Kirchengesch.,* Leipzig, Hinrichs, 1906.

Q. — Quels ouvrages consulter pour « montrer que N.-S. est vraiment homme, qu'il a pris nos faiblesses et infirmités » ?

R. — Voir *Le Mystère de l'Incarnation,* du P. Hugon, O. P., nouv. édition annoncée ici, p. 107 ; — le superbe ouvrage posthume du P. Schwalm, O. P., *Le Christ d'après S. Thomas d'Aquin,* in-12 de 500 p., 6 f. (maj. comp.), Lethielleux ; — *Le Verbe Incarné,* de dom Souben, 5 f., Beauchesne ; — *Jésus intime, Elévations dogmatiques,* de M. Sauvé, 3 vol. petit in-8, 25 f., de Gigord.

Q. — 1o Voudriez-vous m'indiquer une *Méthode pour apprendre l'accompagnement du chant grégorien* ? C'est pour des jeunes gens qui ne connaissent ni piano ni harmonium.

2o Cornely, *Introduction à l'Ecriture Sainte,* est-il traduit en français ?

R. — Ad I. Voyez la couverture du 2 décembre 1920, p. 198, 1re col. ; — *Méthode élémentaire d'harmonie,* 4e édit., 8 f. 60, chez l'auteur, abbé Bourguignon, curé de Pithiviers-le-Vieil (Loiret) : voir couv. du 7 avril dernier, p. 55, 2e col., en haut.

Ad II. De Cornely il existe en français un *Manuel d'introd. historique et critique à toutes les Saintes Ecritures,* 2 vol. in-8, 18 f., Paris, Lethielleux.

38e ANNEE (4e SÉRIE) N° 23 7 JUILLET 1921

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

LES SCIENCES AU PRESBYTÈRE [1]

VII

COMMENT ON ÉTUDIE LE PRÉHISTORIQUE

I. Préliminaires. — Intérêt. — Historique. — Sources et méthodes. — Bibliographie sommaire.
II. Les recherches. — Reconnaissance des gisements. — Fouilles et explorations. — Gisements superficiels. — Rivages, cours d'eaux et lacs. — Sépultures. — Tumulus. — Grottes et cavernes. — Mégalithes. — Récolte et conservation des objets. — Rangement des collections. — Les faux.
III. Les résultats. — Grandes divisions des temps préhistoriques. — Faits principaux. — Problèmes qui restent posés.

I. — Préliminaires

Intérêt. — « Comme toutes les sciences qui en sont encore à leurs débuts, écrivait il y a une quarantaine d'années Fr. Lenormant à propos de l'archéologie préhistorique, elle est très orgueilleuse ; elle prétend, du moins dans la bouche d'une partie de ses adeptes, bouleverser la tradition, en réduire à néant l'autorité et expliquer à elle seule tout le problème de nos origines. Ce sont là des prétentions bien hardies et qui ne se réaliseront jamais. Sans viser si haut, la science nouvelle, dans les vraies limites de ce qui lui est possible, a déjà un rôle assez considérable et assez brillant à remplir pour pouvoir s'en contenter. Combler avec certitude les énormes lacunes de la tradition, en éclaircir les données obscures au moyen de faits positifs, scientifiquement constatés, c'est là ce qu'elle doit faire un jour et ce qu'elle a déjà fait en partie [2]. »

La sagesse de ces paroles, rien aujourd'hui ne la démontre mieux que de sentir à quel point elles « datent. » Combien semblent lointaines maintenant ces orgueilleuses prétentions que blâmait le grand historien ! Comme les autres sciences contemporaines, la Préhistoire a reçu des quarante ans écoulés depuis lors une rude leçon de philosophie, qui s'est trouvée être en même temps une leçon d'humilité. Sauf chez certains pontifes attardés à qui l'expérience n'a rien appris, les préhistoriens sérieux sont devenus plus modestes en même temps que la Préhistoire devenait plus scientifique et il serait ridicule aujourd'hui d'étaler les prétentions d'autrefois. Comme les autres sciences, on pourrait dire que la Préhistoire est passée par la faillite, mais la faillite au sens où l'entendait Brunetière, et ce n'est qu'un sens oratoire dont la signification rigoureuse serait bien plutôt que la science a récemment accompli ce grand progrès de reconnaître ses limites et qu'elles sont étroites.

C'est pourquoi les défiances qui se sont manifestées justement autrefois à l'égard de la Préhistoire n'ont vraiment plus de raison d'être maintenant, si l'on consent à ne pas regarder comme des préhistoriens quelques vagues fantômes indignes de ce titre. Bien loin de là, en devenant une science assise solidement et non plus sur des nuées, cette branche nouvelle du savoir humain s'est montrée un puissant auxiliaire de l'histoire. La Préhistoire touche à l'histoire de très près, puisqu'elle représente « la science des antiquités antérieures aux documents historiques les plus anciens, » comme la définit l'auteur du *Manuel d'Archéologie préhistorique* [1], ou encore « l'étude des industries et des arts chez les peuples sans histoire..., des diverses phases par lesquelles est passé l'homme avant qu'il enregistrât des annales, » selon la définition de M. J. de Morgan [2]. Non seulement on peut légitimement revendiquer, avec M. Camille Jullian, « le droit à l'histoire pour l'étude des silex et des bronzes, monuments d'avant les textes » [3], mais on peut affirmer qu'à l'heure actuelle la Préhistoire et l'histoire s'unissent sur tant de points ou se mêlent si intimement qu'on ne saurait songer à les séparer sans mutilation, sans amoindrissement réciproque.

Sur bien des points du globe, où l'histoire commence, la Préhistoire se termine, sans interruption pour ainsi dire : leur limite est mitoyenne et indépendante de la chronologie. C'est ainsi que les historiens de l'Egypte ne peuvent remonter à ses origines sans tenir compte des nombreuses découvertes dues aux fouilles des préhistoriens. La Syrie, la Palestine elle-même, abondent en stations paléolithiques et néolithiques, en pierres levées et en dolmens [4]. Dans son *Histoire de la Gaule*, M. C. Jullian a consacré une longue étude aux peu-

[1] Sous ce titre nous avons déjà publié six études : en 1910, 1° Comment on prépare un travail historique ; 2° Comment on recherche la bibliographie d'un sujet ; 3° Comment on étudie les chartes (Diplomatique) ; — en 1911, 4° Comment on déchiffre un manuscrit (Paléographie) ; 5° Comment on étudie les monnaies (Numismatique) ; — en 1912, 6° Comment on déchiffre les inscriptions (Epigraphie).
[2] Fr. Lenormant, *Histoire Ancienne de l'Orient*, 9e éd., Paris, 1881, t. I, p. 119.

[1] J. Déchelette, t. I, p. 1.
[2] *Les Premières Civilisations*, Paris, Leroux, 1909, p. 2.
[3] Leçon d'ouverture, déc. 1907.
[4] Les gisements préhistoriques de la Palestine, connus depuis assez longtemps, ont été étudiés par G. Zumoffen, *La Phénicie avant les Phéniciens*, 1900, et par le P. H. Vincent, dans son remarquable *Canaan*, 1907.

plades liguriennes qui touchent d'aussi près aux périodes historiques qu'aux périodes préhistoriques. Pour bien des pays, histoire et préhistoire, à un moment donné, se compénètrent donc. Seule la date de ce point de fusion varie, quelque six ou sept mille ans avant Jésus-Christ pour l'Egypte, quelques siècles avant notre ère pour la Gaule, de nos jours pour les peuplades incultes de l'Afrique centrale.

A l'intérêt historique de la Préhistoire, se joint l'intérêt philosophique le plus puissant. Nulle science positive peut-être ne touche de plus près aux inquiétudes les plus émouvantes de l'humanité entière, aux grands problèmes du passé de la race et de ses origines. Les questions soulevées par ces recherches sont de celles autour de quoi l'on se bat. Si les fantasmagories de la première heure, dont parlait François Lenormant, se sont évanouies, il reste toujours ce qui est en somme au fond de toutes les luttes et de toutes les querelles et qui, quoi qu'en disent et quoi qu'en pensent les savants, se réduit à la question religieuse. Si détachés, si objectifs qu'ils soient ou qu'ils prétendent être, les préhistoriens sont menés, comme l'est chacun des hommes, par leurs idées générales, par ce que, faute d'un autre terme, il faut appeler leur philosophie. C'est la faiblesse et l'honneur de la science qu'il en soit ainsi. Mais de là est sortie la Préhistoire antireligieuse en faveur il y a quelque quarante ans ; de là naissent les interprétations tendancieuses qui se font jour à l'occasion de chaque nouvelle découverte. Ces faits mesurent tout l'intérêt qu'offre le Préhistorique aux réflexions d'une saine philosophie.

Plus particulièrement encore il apporte à la philosophie religieuse d'utiles éléments d'information. Non seulement il lui importe de ne pas laisser passer pour certitudes ce qui n'est que systèmes, de ne point laisser croire que la lumière est faite sur des problèmes qui plongent en plein mystère ; mais il lui importe encore plus de recueillir les premières traces matérielles où s'est exprimé le sentiment religieux des hommes de l'âge de pierre, leurs rites funéraires, les soins attentifs dont ils entourèrent leurs morts et où se révèle avec évidence la conception d'une survie. Les premières déviations du sentiment religieux, la naissance des idoles, les superstitions primitives, les amulettes et la magie, autant de faits dont la philosophie religieuse peut tirer le même parti que la psychologie normale de la psychologie pathologique.

Pour toutes ces raisons, et pour beaucoup d'autres encore, il est difficile d'exagérer la portée de la Préhistoire [1].

Historique. — Comme science constituée, avec des méthodes et une doctrine, la Préhistoire ne date que du XIXe siècle. Les siècles précédents ne représentent, dans son histoire, qu'une préparation incertaine et hésitante. Dans le XIXe siècle lui-même, nous avons indiqué déjà deux attitudes bien distinctes, dont la seconde seule est vraiment et pleinement scientifique. Nous allons donc voir passer, au cours de son développement, la Préhistoire par trois phases successives : la préparation, les débuts, la constitution définitive. Il fallait, pour accomplir ce dernier progrès, le développement parallèle des sciences voisines, particulièrement de la géologie, de la paléontologie et de l'archéologie, et un perfectionnement dans les méthodes que ni l'antiquité ni les siècles classiques n'ont connu.

Pourtant il faut reconnaître que les antiques traditions sur le passé de l'humanité pouvaient jeter l'éveil dans les esprits. La notion des trois âges : âge de la pierre, âge du bronze, âge de fer, avait été recueillie et exprimée en beaux vers par Hésiode d'abord, puis par Lucrèce. Les magnifiques développements du traducteur latin d'Epicure sur les premiers stades de la civilisation nous surprennent aujourd'hui par leur puissance de reconstitution. Mais l'antiquité n'a pas dépassé ces rêves de poètes. Elle n'a pas reconnu les monuments de l'âge de la pierre dans ces objets qui lui étaient cependant familiers et dont parlent beaucoup d'anciens : les *céraunites* ou pierres de foudre. C'étaient les haches polies auxquelles on prêtait une origine et des propriétés superstitieuses. Au XVIIIe siècle seulement les savants commencèrent à y voir l'outillage primitif. Mercati, le créateur du musée minéralogique du Vatican, premier en date des collections analogues [1], le jésuite langrois Mahudel, dans un mémoire fameux (1730), Goguet, puis Buffon furent les premiers à proclamer l'existence d'une civilisation de la pierre. Ce fut le point de départ des fouilles dans les cavernes, qui permirent de constater plus d'une fois la juxtaposition des produits de l'industrie primitive et des restes fossiles d'animaux. Mais l'existence de l'homme quaternaire ne paraissait pas la conclusion nécessaire de ces découvertes.

C'est au XIXe siècle que les premiers restes humains furent rencontrés à l'état fossile. Naturellement les premières trouvailles suscitèrent beaucoup de scepticisme et les chercheurs furent plus d'une fois victimes de leur enthousiasme ou de leur crédulité. Boucher de Perthes, par exemple, qui eut la gloire de démontrer d'une façon décisive que les haches taillées étaient des produits d'une industrie humaine contemporaine des grands pachydermes de l'époque quaternaire, fut victime de diverses

[1] L'histoire de l'art, par exemple, n'est plus possible aujourd'hui sans remonter jusqu'à la Préhistoire. Il en est de même pour la connaissance de l'antiquité classique. « Chaque jour les prétendues barrières séparant l'archéologie classique de la Préhistoire tendent à s'abaisser. La Gaule, la Germanie, la Bretagne, la Scandinavie, en un mot l'ancien monde barbare, ne constitue nullement le domaine exclusif de celle-ci. A la base des plus brillantes civilisations se place un âge primitif. La Troade et la Grèce, où les merveilleuses campagnes de Schliemann ont évoqué le décor des légendes homériques, l'Egypte, où les travaux de MM. Flinders Petrie et de Morgan ressuscitent les temps prépharaoniques, la Crète minoenne qu'explore M. Arthur Evans, le vieux forum latin dont M. Boni sonde le sous-sol, l'antique territoire sicule qui livre ses richesses à M. Orsi, en un mot tout le domaine de l'antiquité classique, relèvent aujourd'hui, pour une longue période initiale, des recherches de la Préhistoire. » (Déchelette, *Manuel d'Archéologie préhistorique*, t. I, p. 13).

[1] Mercati mourut en 1593, mais son ouvrage principal, la *Metallotheca*, ne fut publié qu'en 1717 (Rome).

mystifications qui retardèrent longtemps le succès de ses doctrines. A partir du milieu du siècle, l'existence de l'homme quaternaire est généralement admise. Dans la seconde moitié du siècle, on va retrouver ses restes eux-mêmes. En 1863, Boucher de Perthes recueille dans les graviers d'Abbeville une demi-mâchoire humaine. Vers le même temps Edouard Lartet, fouillant les cavernes du Périgord, révèle la civilisation de l'âge du renne et pose les bases d'une classification chronologique du quaternaire. Bientôt après Edouard Piette accumule les matériaux sur l'art quaternaire qu'il a recueillis dans les cavernes pyrénéennes. Mais c'est le temps aussi où la Préhistoire est le plus détestablement tendancieuse avec Gabriel de Mortillet, qui rendit assurément à cette science de grands services, mais lui fit en même temps le plus grand tort par son darwinisme échevelé et ses hypothèses agressives. C'est lui l'inventeur de l'anthropopithèque, de ridicule mémoire.

On a appelé assez justement le XIXe siècle « l'âge héroïque » de la Préhistoire. Une période de critique rigoureuse lui succède, où des méthodes éprouvées permettent désormais d'élever à cette science un édifice imposant sur des bases solides.

Sources et méthodes. — Dans ses progrès comme dans sa constitution, la Préhistoire n'est pas indépendante des sciences voisines ; elle s'appuie sans cesse sur elles et leur réclame un complément d'informations et des moyens de contrôle. C'est aux sciences naturelles surtout qu'elle demande une part de leurs ressources, à la géologie, à la paléontologie et à la paléobotanique, à l'anatomie anthropologique, puis à l'ethnologie comparée, à la linguistique et à la sociologie.

La géologie a donné aux préhistoriens la méthode *stratigraphique,* grâce à laquelle ils peuvent déterminer l'ordre de succession des dépôts et fixer l'âge relatif des stations mises à jour. Relativement facile et relativement certaine dans les terrains anciens, la détermination des couches géologiques offre beaucoup plus d'obstacles et d'incertitudes dans les terrains quaternaires. Aussi faut-il beaucoup de circonspection au préhistorien pour se prononcer sur l'âge géologique de ses découvertes.

Trop souvent cette circonspection a fait défaut, si bien que l'on s'est aventuré dans des affirmations sans preuves et démenties plus tard par les faits. Ce fut le cas de la découverte à Java, en 1894, par Eug. Dubois, des débris attribués par lui au fameux Pithécanthrope et prétendument rattachés au Miocène supérieur, puis plus tard au Pliocène, et enfin, après les fouilles organisées par Mme Selenka, reconnus appartenir sans conteste à des terrains quaternaires.

A la paléontologie et à la paléobotanique, la Préhistoire emprunte la connaissance des restes fossiles, animaux et végétaux, grâce auxquels on détermine l'individualité des couches géologiques, par quoi aussi l'on juge du climat, du régime terrestre, fluvial, lagunaire ou marin des diverses régions, par quoi l'on peut reconstituer les différentes provinces de la vie au temps de l'homme primitif. Ici encore la prudence est extrêmement nécessaire pour éviter les hypothèses hasardeuses : il y a lieu de tenir compte des variations d'espèces dans l'espace et dans le temps, de ne pas assimiler sans preuves la biologie des espèces disparues avec celles du même groupe qui survivent aujourd'hui.

De l'anthropologie, la Préhistoire retient à son service la *méthode des mensurations* pour déterminer la taille et le sexe des êtres humains préhistoriques d'après leurs restes, pour apprécier, d'après la forme du crâne, les variations ethniques, les aptitudes et le développement intellectuel. La mesure de l'*angle facial,* des diamètres antéro-postérieur et transverse du crâne pour obtenir l'*indice céphalique,* l'étude des déformations craniennes obtenues artificiellement et aussi des traumatismes, comme la trépanation préhistorique et le T sincipital relèvent de l'anthropologie. Comme on peut le voir, la plupart du temps, dans ces différents cas, on raisonne par analogie. Il ne faut pas accorder par suite à ces raisonnements plus de certitude qu'ils n'en comportent en bonne logique[1].

L'ethnographie est l'étude des industries, des arts et des mœurs chez les différents peuples. C'est par application de la *méthode comparative* que le préhistorien s'aide de ses données pour étudier les conditions d'existence des peuples primitifs. On admet que les populations actuelles du globe peuvent se classer, au point de vue civilisation, en trois groupes : les civilisés, les semi-civilisés agriculteurs ou nomades et les peuples incultes. Or on s'aperçoit que des coutumes semblables se rencontrent chez tous les peuples incultes ou dans la plus grande partie d'entre eux, et, comme on trouve chez eux un outillage, une industrie, des arts analogues aux restes de l'homme quaternaire, on en conclut des phénomènes sociaux identiques pour les deux groupes. Ainsi les sauvages actuels seraient de véritables fossiles vivants, analogues à ce quadrupède dont Gaudry avait retrouvé les ossements à Pikermi et qui fut récemment découvert vivant dans l'Afrique centrale. La méthode comparative est d'un maniement extrêmement délicat. Elle est légitime assurément et l'on est fondé d'expliquer de la même façon les mains peintes en rouge sur les parois des cavernes pyrénéennes et sur les rochers d'Australie. Mais les phénomènes de la vie sont bien trop complexes pour que les généralisations de ce genre aient une absolue certitude. On a trop souvent oublié cette valeur toute relative de la méthode ethnographique et donné à des observations purement locales une portée qu'elles ne sauraient avoir.

[1] Ainsi que le constate justement M. de Morgan, l'anthropologie a donné beaucoup moins de résultats qu'on en pouvait espérer. « Quant aux origines, dit-il, aux migrations, aux faits principaux de l'évolution humaine, l'anthropologie est et restera muette, sauf dans quelques cas spéciaux. Peut-être même est-il parfois dangereux d'avoir recours à ses déductions autrement qu'à titre d'indication, de renseignement de valeur secondaire à l'appui d'un fait déjà reconnu ou soupçonné grâce à d'autres méthodes. » Il en donne comme preuve les affinités assignées aux Assyriens par l'anthropologie et qui sont en contradiction avec leur histoire réelle. (*Les Premières Civilisations,* p. 14).

La sociologie, quand elle sera vraiment constituée, pourra de même être d'un grand secours au préhistorien, puisque son domaine doit être l'étude des lois réglant les rapports entre les hommes, de la morale individuelle et collective, de la religion et du culte des morts.

Enfin, dans certains cas, la linguistique, même antérieurement à l'histoire, peut apporter des renseignements indirects à la science qui nous occupe. Au cours de la Préhistoire, on assiste à la naissance de l'écriture sous la forme pictographique qui précéda les hiéroglyphes et représentait les objets qu'il s'agissait d'exprimer. Ainsi procèdent encore les Esquimaux et les Polynésiens. En outre les affinités des langues telles qu'elles nous sont connues par l'histoire, révèlent des groupements et des filiations dont la date remonte en fait à l'époque préhistorique.

A toutes ces méthodes, si souvent fragiles, il faut joindre encore la *méthode typologique* définie par M. J. Déchelette. « Elle permet parfois, écrit-il, de déterminer l'âge relatif des types successifs d'une même catégorie d'objets, même en l'absence de toute stratigraphie. La transformation des produits de l'industrie s'accomplit normalement dans le sens d'un perfectionnement constant. La filiation peut donc s'établir à l'aide des ressemblances. Mais cette règle générale comporte des exceptions. L'évolution progressive de la civilisation compte des mouvements d'arrêt et de régression... La méthode typologique est donc tenue de faire la part des dégénérescences. Ses données sont loin de présenter le même degré de certitude que celles de la stratigraphie [1]. »

Une science qui fait appel à des connaissances si nombreuses et d'ordres si différents, qui utilise des méthodes si délicates, exige naturellement de ses adeptes des qualités peu communes et les expose à bien des difficultés. Rien n'explique mieux pourquoi, au cours de son développement, elle a donné lieu aux extravagances les plus étonnantes. Ce n'est pas aux esprits dépourvus de pondération et de sens rassis à se mêler de préhistoire, à moins qu'ils ne soient résolus à se contenter du rôle modeste de fouilleurs, et encore !

Bibliographie sommaire. — Il est des livres tellement essentiels, dans l'étude de la Préhistoire, que le débutant ne peut les ignorer et que le savant lui-même les a sans cesse sous la main. C'est d'abord le magnifique travail de M. Joseph Déchelette, le

[1] *Manuel*, t. I, p. 5. — Un curieux exemple des résultats auxquels peut conduire la méthode typologique a été fourni par les fouilles de Crète. On avait trouvé antérieurement dans les stations lacustres de la Suisse nombre d'objets mystérieux en forme de *croissant* que l'on avait fini par regarder comme des chevets où les habitants de ces demeures appuyaient leur tête pendant le sommeil, pour éviter de détruire l'édifice compliqué de leur chevelure (dans le Japon moderne on trouve en effet une coutume analogue). Mais les fouilles de Crète révélèrent la nature réelle de ces croissants parce que l'on put y suivre toute leur genèse. Ils dérivaient de la représentation d'une tête de taureau où, entre les cornes, était plantée une double hache. C'était un objet du culte, un véritable autel qui, de simplification en simplification, finit par se schématiser en croissant. — La forme et l'évolution des *fibules* sert beaucoup à fixer la chronologie archéologique : c'est un autre bon exemple de la méthode typologique. — Il en est de même des *lampes* dans l'archéologie chrétienne.

regretté conservateur du musée de Roanne, le *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine* [1], dont cinq volumes ont paru avant la mort de l'auteur [2], comprenant l'archéologie préhistorique et l'archéologie celtique. On y trouve une très riche information admirablement mise au point, une abondante bibliographie, de nombreuses gravures documentaires. — On peut y joindre le *Musée préhistorique* de G. et A. de Mortillet, album de 105 planches contenant 1269 gravures relatives aux époques chelléenne, moustérienne, solutréenne, magdalénienne, etc. La première édition in-4°, de 1881, est devenue rare, mais il en existe une reproduction in-12 en photogravure, augmentée d'environ 150 dessins [3]. — Pour toute la partie intéressant l'art préhistorique, on lui adjoindra le tout récent *Répertoire de l'art quaternaire* de M. Salomon Reinach, contenant 189 pages de reproductions de dessins et peintures, une introduction et une bibliographie [4]. — Enfin pour la conduite des fouilles, l'exploitation des stations et le rangement des collections, le meilleur guide est le *Manuel de recherches préhistoriques* publié par la Société préhistorique de France [5].

Ajoutons un mot sur un recueil qu'il faut connaître et sur lequel on nous a déjà interrogés. Notre musée des Antiquités nationales, fondé en 1862 à St-Germain-en-Laye, publie un grand catalogue illustré sous le titre d'*Antiquités nationales : Description raisonnée du musée de St-Germain-en-Laye,* volumes substantiels consacrés l'un à l'époque des alluvions et cavernes, le second aux bronzes figurés de la Gaule romaine. Ce catalogue est un recueil très riche de documents [6].

Dans ces derniers mois ont été publiés deux volumes de tout premier ordre : — M. Boule, *Les hommes fossiles,* in-8, Masson, 40 fr., admirable résumé des faits, gâté par un fâcheux évolutionnisme ; — R. P. Mainage, *Les Religions de la Préhistoire,* in-8, Desclée et Picard, 35 fr., très savant exposé des mêmes questions mais aux lumières d'une saine philosophie. Ce dernier volume suffirait largement à la majorité de nos lecteurs pour connaître l'état actuel des études préhistoriques.

II. — LES RECHERCHES

Reconnaissance des gisements. — Il est arrivé, surtout au début des recherches, et il arrive encore quelquefois que des gisements très riches en restes archéologiques sont signalés à l'attention par des circonstances purement fortuites. Des travaux de

[1] 5 vol. in-8, Paris, Alphonse Picard. — Le t. I (Arch. *préhistorique)* étudie l'âge de la pierre ; le t. II (Arch. *protohistorique et celtique)* comprend 4 parties et un vol. d'appendices : 1re Partie, âge du bronze ; 2e P., Premier âge du fer, ou époque de Halstatt ; 3e P., Second âge du fer, ou époque de la Tène. Le vol. d'Appendices donne la Liste des dépôts de l'âge de bronze, inventaire des épées et poignards trouvés en Europe, et la Liste des nécropoles de l'époque de la Tène.

[2] Voir *Ami* 1919, p. 989.

[3] Lib. Schleicher.

[4] 1 vol. in-12, 1913 ; Paris, Ernest Leroux.

[5] 1 vol. in-12, 1906 ; Paris, Schleicher, 8 fr.

[6] Les ouvrages cités indiqueront très suffisamment la bibliographie plus détaillée et les périodiques à consulter.

terrassement, l'ouverture d'une carrière ou d'une sablière, le forage d'un puits, les travaux de voirie dans les villes (dont beaucoup reposent sur des gisements préhistoriques), l'exploitation des tourbières, le curage des sources et cours d'eau, les essartages et défrichements, le simple labour même peuvent mettre au jour des objets très intéressants pour la Préhistoire. Les noms de pays et les lieux-dits peuvent être une indication qu'il ne faut pas négliger. Les plus anciens d'entre nos villages et nos villes conservent l'emplacement primitif des habitations préhistoriques ; lorsque la situation offrait des avantages d'emplacement et de sécurité suffisants, les générations successives l'ont conservée et se sont établies sur les ruines des siècles précédents. Ce fait s'exprime dans la loi dite « de superposition des civilisations ». Les grottes et cavernes s'offrent tout naturellement aux recherches : si elles sont exposées au nord, elles peuvent avoir servi de sépulture, de caveaux funéraires ; exposées au midi, non loin d'une eau courante, à l'abri des inondations, sur le flanc d'un escarpement, d'une pente bien abritée, elles ont des chances d'avoir servi d'habitation. Les trouvailles de silex éclatés ou polis, de poteries anciennes, d'ustensiles divers, de monnaies et d'armes sont de bonnes indications, à condition qu'on les vérifie attentivement et sur place.

Fouilles et explorations. — Le terrain étant reconnu, repéré sur la carte d'Etat-Major et, si la chose est nécessaire, sur le plan cadastral, il est bon d'en faire un rapide levé topographique qui fixera sur l'emplacement précis de la trouvaille et contribuera à en établir l'authenticité. Si le gisement est assez important pour demander des fouilles suivies, il est nécessaire de s'entendre avec le propriétaire ; il peut être expédient même de le prendre à bail ou d'en acquérir la propriété. En tout cas, pendant les fouilles il est indispensable d'en interdire l'accès par des barrières et des fermetures protectrices. Si l'on emploie des ouvriers, il faudra une surveillance incessante, étiqueter et emballer les objets à mesure de leur trouvaille. Les objets intéressants pour la Préhistoire possèdent actuellement une valeur marchande suffisante pour tenter bien des cupidités contre lesquelles doit se défendre la science désintéressée.

Au cours des recherches, il est certaines indications qu'on ne doit pas négliger de recueillir, parce qu'elles devront être ensuite utilisées dans le compte-rendu qui en sera fait. Ce sont : le nom de l'emplacement sur la carte, le lieudit d'après le cadastre sous sa forme patoise qui est généralement plus correcte au point de vue étymologique, l'altitude, les voies d'accès depuis l'église et depuis la gare les plus voisines, la distance et la direction du point d'eau le plus proche, si l'on a à faire à un ancien lieu d'habitation. Il sera bon de joindre au croquis topographique une ou plusieurs photographies prises avant et au cours des opérations. Le terrain devra être étudié géologiquement et on en dressera une coupe aussi précise que possible. On recueillera des fossiles en notant exactement le point où ils se trouvent, des fragments de roche prélevés de 5 en 5 centimètres, des terres et des matières en contact direct avec les objets préhistoriques. Sur le terrain même, on rédigera une note sur chacun de ces objets et elle sera enveloppée avec chacun d'eux. Cette note indiquera la couche du terrain, la profondeur de l'objet au moment de sa trouvaille, sa distance du foyer ou de la sépulture explorés, s'il y a lieu. Toutes ces précautions minutieuses sont strictement indispensables pour assurer aux trouvailles une valeur scientifique sérieuse. C'est pour les avoir ignorées que les chercheurs de jadis (et malheureusement quelques-uns les imitent encore aujourd'hui) ont parfois dilapidé en pure perte des gisements très intéressants. Les légendes, les coutumes locales, les pratiques superstitieuses qui peuvent se rattacher à l'objet des fouilles devront également être rapportées. Tout cela peut devenir document, servir à éclairer des points obscurs, à résoudre des problèmes.

Gisements superficiels. — A la surface même du sol, on peut rencontrer beaucoup d'objets, isolés ou en nombre, de grand intérêt : haches, pointes de flèches, silex de diverses formes, armes, etc. Mais on peut y rencontrer aussi des stations particulièrement remarquables, comme sont les ateliers, les fonds de cabanes, les cachettes, les enceintes.

Dans les stations un peu riches en objets préhistoriques, ceux-ci se trouvent le plus souvent groupés par petites zones, représentant peut-être des fonds de huttes, des ateliers, des sépultures, etc. On remarquera ces zones, si l'on prend soin de parcourir le champ d'exploration méthodiquement, par tranches parallèles, et de noter sur le carnet l'emplacement précis de chaque objet trouvé, en joignant à celui-ci sa note sommaire et son numéro d'ordre aussitôt reporté sur le croquis. On ne portera pas son attention sur les seuls produits de l'industrie humaine, mais aussi sur les débris de la faune qui se trouveraient à proximité, les fossiles de toute sorte. Souvent, dans une même station l'on peut recueillir des objets d'époques différentes. On n'en sera pas étonné d'après ce que nous avons dit des lieux habités. L'abondance des éclats de silex, mais non celle des pièces finies, indique la présence d'un ancien atelier de frappe où l'homme préhistorique fabriquait ses instruments. Quelques ateliers occupaient de grandes surfaces, qu'il y a utilité à reconnaître au cours de l'exploration. De même il faut, dans la mesure du possible, rechercher dans les environs l'origine des rognons de silex qui ont servi à la fabrication. Quelquefois ces rognons étaient apportés de très loin.

Des différences de végétation notables, des dépressions circulaires où les arbres, si l'on est sous bois, évitent de pousser, où les taupes s'établissent de préférence (ainsi que les lapins) et ramènent au jour la « terre noire » caractéristique, tels sont les traits extérieurs qui signalent les fonds de cabanes. L'habitation primitive était en effet creusée jusqu'à un mètre et plus au-dessous de la surface, et ces

creux généralement circulaires sont, avec les cendres du foyer et les déchets de cuisine amoncelés autour, à peu près tout ce qu'il en reste. Les clayonnages enduits d'argile qui en constituaient les parois n'ont laissé que de très rares débris. C'est par l'étude du mobilier, silex, instruments en os, poteries, qu'il est possible de les dater. Il importe donc extrêmement de les fouiller avec minutie, en criblant la terre, en recueillant le moindre fragment. Le diamètre des cases préhistoriques est généralement de 1 m. 50 à 2 m. La plupart du temps, un fonds de cabane n'est pas isolé : c'est l'amorce d'un village. A l'époque de la pierre polie, en effet, les tribus dont nous possédons les restes n'étaient plus composées de chasseurs errants, mais d'agriculteurs, s'occupant de l'élevage des bestiaux et groupés près des points d'eau, surtout au voisinage des grands fleuves, et sur quelque terrasse, au bord de quelque plateau bien défendu.

Des cachettes d'armes ont été pratiquées à toutes les époques. Les tailleurs de silex de Volgu, l'une des stations les plus riches du département de Saône-et-Loire, le plus privilégié de tous au point de vue préhistorique, cachaient dans le sol des lames de silex, « les plus merveilleuses qu'ait produites dans notre pays l'industrie lithique » [1]. Ailleurs ce sont des vases, des instruments divers, etc.

Pour assurer une plus grande sécurité aux lieux d'habitation, on employait, dès l'époque néolithique, les enceintes fortifiées. Elles sont extrêmement nombreuses en France, surtout dans les régions montagneuses. Elles sont connues des gens du pays sous des noms variés : Bar [2], Castres [3], Castel ou Chastel [4], Defens [5], Camp de César, des Romains, d'Attila, etc., Levée, Murger, Fossé, Fort [6]. Beaucoup de lieux de pèlerinage et d'antiques chapelles se trouvent dans d'anciennes enceintes fortifiées. Des tumulus, des puits sont généralement groupés aux environs. L'enceinte était constituée par un simple fossé avec glacis en terre, ou par un mur dit « cyclopéen », par un mur en pierres sèches, par des remparts composés de couches alternatives de terre et de pierres. Quelquefois, par un phénomène encore mystérieux, les murs sont calcinés ou vitrifiés par le feu. Les enceintes étaient généralement placées au bord d'un escarpement, non loin de l'eau, du côté de laquelle s'ouvrait une poterne. L'âge précis de ces enceintes, quand elles sont antérieures à l'époque gauloise, est encore impossible à fixer. Elles aussi d'ailleurs ont abrité des civilisations successives dont les débris se trouvent parfois côte à côte. La méthode de fouilles est pour elles ce qu'elle est pour les autres gisements. On creuse une première tranchée nord-sud ou perpendiculaire au mur, sur une largeur de 0 m. 70, pour étudier la coupe du terrain. Et l'on procède ensuite avec les mêmes soins minutieux que pour un foyer.

[1] J. Déchelette, *Manuel*, t. I, p. 352.
[2] La Barre, Montbars (*Bar* en celtique signifie défense).
[3] De *Castra*. D'où Casteron, Castremont, etc.
[4] Castillon, Cateau, Chassey, Châtillon, etc.
[5] Le Deffand.
[6] Montfort, etc.

Rivages, cours d'eaux et lacs. — L'attrait de l'eau s'est toujours puissamment exercé sur l'homme et pour des raisons très positives. Les primitifs étaient attirés par la mer qui leur offrait une nourriture abondante et facile. De préférence ils choisissaient une falaise non loin de l'embouchure d'un fleuve, d'un cours d'eau quelconque qui leur fournissait de l'eau douce. On y retrouve aujourd'hui leurs habitations creusées le plus souvent au sommet de la falaise, quelquefois au pied. Des silex taillés, des débris divers témoignent de la présence de ces antiques hôtes. Parfois les gisements sont très importants, constituant des monticules où sont accumulés les débris de cuisine, les écailles d'huîtres, les arêtes de poissons, les éclats de silex, les charbons et les cendres du foyer, des débris de poteries. Ce sont les *kjökkenmöddings*, datant de la période néolithique, découverts d'abord en Danemark, puis reconnus sur divers points du littoral de tous les continents. Nulle part ils n'ont été fouillés avec un soin plus scrupuleux qu'en Danemark, et ils ont donné lieu à des constatations extrêmement frappantes. De leur étude on a pu conclure par exemple avec une grande certitude que les habitants de ces stations côtières ne possédaient encore pas d'autre animal domestique que le chien.

Comme les rivages marins, les berges et le lit des rivières appellent l'attention de l'explorateur. D'abord les basses eaux laissent quelquefois à nu des gisements préhistoriques restés sur place depuis leur abandon. Fleuves et rivières formaient des barrières défensives : on recueille donc des armes, et parfois de plusieurs époques successives. Ils constituaient également des voies de communication : d'où les rencontres d'objets les plus variés. Les naufrages, les gués, les crues, ont également collaboré à cette œuvre de conservation. Souvent regardés comme sacrés, les cours d'eaux recevaient également dans leur lit les offrandes et les ex-voto. A l'occasion des dragages, il arrive souvent que le préhistorien peut recueillir des silex taillés et des objets de grand intérêt. Ces dragages demanderaient à être suivis de très près.

Pour des raisons matérielles, pour des raisons religieuses lorsqu'elles étaient l'objet d'un culte, les sources et fontaines ont attiré les populations primitives et conservé des traces de leur industrie. On y trouve souvent des silex, des offrandes sous forme d'armes de bronze ou de pièces de monnaie. Assez souvent on pourra retrouver dans les traditions locales la trace du culte ancien. Ces anciennes eaux sacrées sont devenues des « Fontaine-aux-Fées, » des « Sauve-Fontaine, » etc. ; on continue à leur attribuer des propriétés plus ou moins merveilleuses. Parfois, pour détourner le peuple d'un culte idolâtrique, on a construit dès le moyen âge une chapelle aux environs et souvent cette chapelle est devenue le but d'un pèlerinage annuel. Naturellement, c'est par des curages bien conduits que l'on a chance de rencontrer dans ces fontaines des objets préhistoriques.

Les cités lacustres, dites aussi *palaffittes* ou *terramares,* sont trop connues de nos lecteurs pour que nous insistions beaucoup. C'est en 1854 qu'on découvrit les premières dans le lac de Zurich, et depuis lors on en a trouvé un peu partout, en France, en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Asie, au Caucase, en Afrique, au Dahomey, en Amérique et en Océanie. Les plus anciennes datent du néolithique. Elles sont situées à une cinquantaine de mètres des rivages, tandis que les plus récentes s'en éloignent parfois de 2 ou 300 mètres. Dans les rivières, dans les tourbières, on construisait parfois des habitations également sur pilotis pour se préserver des ennemis venant de la terre ferme. En France on ne connaît que trois cités lacustres remontant jusqu'à l'âge de la pierre : celle du lac d'Annecy, celle du lac de Clairvaux et celle du lac de Châlain, ces deux dernières dans le Jura. D'autres pilotis retrouvés témoignent de stations analogues dans des lacs ou des marais disparus depuis. C'est dans un retrait occasionnel des eaux qu'il est le plus facile d'explorer les palaffittes. Tout mérite d'y être recueilli : bois, objets de corne ou de bronze, tissus, filets, cordages, cuirs et peaux, graines et noyaux de fruits, poteries, débris de cuisine, etc. Mais il faut prendre un soin particulièrement délicat du produit de ces recherches, le long séjour dans l'eau ayant fait perdre à beaucoup d'objets une partie de leur résistance [1].

Sépultures. — Reconnaître l'emplacement d'une sépulture remontant à l'époque quaternaire n'est pas chose commode, et le plus souvent c'est au hasard qu'en sont redevables les heureux inventeurs. Pourtant lorsque l'attention est éveillée, des remarques de diverse nature peuvent prévenir l'archéologue [2]. C'est ainsi que dans les plaines crayeuses de la Champagne, qui ont fourni tant de sépultures de l'âge de bronze, on reconnaissait la présence des tombes, malgré l'aspect uniforme du sol, à une légère avance de la végétation plus vigoureuse ou encore à la résonance du sol. Pour l'oreille exercée des gens de métier, un sol remué possède une autre sonorité qu'un sol vierge.

Il existe des sépultures en pleine terre, simples fosses où le cadavre a été déposé dans le sol nu : ce sont les tombes plates. Celles de l'époque néolithique sont beaucoup plus rares en France qu'en Allemagne par exemple. Il n'en va pas de même des tombes plates de l'époque gauloise. Il existe également des grottes, naturelles ou artificielles, à destination sépulcrale. Enfin des puits de formes et d'origines diverses ont aussi reçu une destination funéraire. La présence de coquilles d'huîtres sur le sol labouré, d'une dépression circulaire limitée par des fendillements du sol, une différence d'aspect dans la végétation, le soulèvement par la charrue de pierres rapportées, sont autant de circonstances qui peuvent mettre en éveil la perspicacité de l'archéologue. Souvent une sépulture reconnue amène la découverte de plusieurs autres, si bien que l'on se trouve dès lors en présence d'une véritable nécropole. On peut sonder le sol à l'aide d'une tige de fer et reconnaître ainsi la nature des parties sous-jacentes. Avant d'ouvrir la fosse, il est même indispensable de procéder à des sondages de ce genre pour en déterminer l'orientation. La fouille d'une fosse ainsi reconnue peut se faire facilement et rapidement. On retire d'abord les terres vers la tête, en commençant par les angles, où peuvent avoir été déposés des vases. On évite toutes les pressions de nature à écraser quelque objet et l'on avance par sections parallèles en large ou en long. La terre rejetée est répandue au dehors en éventail pour rendre plus facile la recherche des menus objets qui pourraient s'y trouver encore. Quand un objet est dégagé, crâne, portion du squelette, vase, etc., on passe en dessous une planche que l'on enlève bien doucement. Une fois les parois et le fond complètement mis à nu, il reste, avant de remblayer, à prendre les dimensions exactes de la sépulture. C'est pendant les mois chauds de l'année qu'il est préférable d'entreprendre ces fouilles.

Bien plus difficile est l'exploration d'un puits funéraire et bien plus longue. On compte une moyenne de huit jours pour 10 mètres de profondeur, avec trois hommes et un jeune garçon chargé du triage des déblais. Au fond de l'excavation, un puisatier remplit les seaux ; un second ouvrier les remonte au treuil, un troisième les porte et les vide. Vers le fond, on rencontre la sépulture avec parfois de magnifiques vases qu'il est difficile de remonter intacts.

Dès l'époque néolithique on rencontre des sépultures plus rapprochées de nos coutumes modernes. Le cadavre y est déposé entre quatre dalles grossières dressées de champ et recouvertes d'une cinquième. Ces coffres de pierres sont connus sous le nom de sépultures à cistes. On en énumère un certain nombre en France. Dans toutes, les squelettes sont repliés sur eux-mêmes et accompagnés de menus objets, parfois de défenses de sanglier, et presque toujours de morceaux d'ocre rouge ou jaune. Parfois les ossements sont colorés à l'ocre rouge. Et ce fait se rattache à une curieuse coutume retrouvée chez divers peuples et qui paraît bien avoir existé dès l'époque de la pierre polie : c'est celle de dépouiller plus ou moins complètement le cadavre de ses chairs pour n'ensevelir dans la tombe que le squelette « ou un cadavre plus ou moins squelettiforme. » Mais cette coutume en tout cas, si elle existait réellement dès cette époque, ne fut jamais générale, car si l'on trouve des squelettes dans un parfait désordre, il en est également où les rapports anatomiques sont parfaitement conservés. — La position accroupie de beaucoup d'entre ces squelettes reste également un objet de discussions. Le mort replié sur lui-même, ramassé en pelote, les genoux rapprochés du menton, serait ainsi dans la position de l'enfant au sein maternel, par une assimilation symbolique à la

[1] V. *Manuel des recherches préhistoriques,* p. 191 et suiv.
[2] De même les lieux-dits comme Tombelle, Charnier, Serqueux, etc.

terre source de vie. Suivant d'autres, on l'aurait ligotté pour se rassurer contre la terreur qu'inspiraient les morts aux vivants. Enfin quelques préhistoriens n'y voient qu'un moyen matériel de réduire les dimensions du coffre funéraire. Quoi qu'il en soit de l'origine réelle d'une aussi curieuse coutume, elle n'est vraiment très répandue que dans certains pays d'Europe comme la Bohême. — Non moins singulières sont les rencontres, assez fréquentes dans les sépultures néolithiques, de crânes trépanés. Beaucoup l'étaient sur le vivant, et avec succès comme en témoignent les sutures cicatricielles : preuve de l'habileté remarquable acquise par les chirurgiens de ces époques reculées. Mais souvent aussi c'est sur le crâne du mort que la trépanation était pratiquée. Fait plus bizarre encore, elle l'était généralement après la mort sur ceux qui l'avaient victorieusement supportée de leur vivant. Etait-ce pour transformer ces rondelles craniennes en amulettes ? On le suppose et la chose est fort possible. Mais la démonstration n'en est pas faite encore.

Parfois les ossements humains mis au jour sont plus ou moins parfaitement calcinés. Mais dans certains cas aussi la pratique de l'incinération est établie d'une façon certaine dès le néolithique. « Sans doute, écrit M. J. Déchelette, il convient de ne point oublier que l'examen des grottes sépulcrales et des tombes dolméniques peut conduire à de faciles méprises. Des feux étaient allumés à l'entrée des allées couvertes et à la partie antérieure des dolmens, soit pour satisfaire à quelque prescription rituelle (sacrifice, repas de funérailles ou purification), soit simplement pour faciliter l'aération des galeries lors de l'apport de nouveaux cadavres.

« Ces foyers étant parfois établis sur des lits d'ossements, le déblaiement des sépultures peut ramener pêle-mêle au jour des débris de squelettes humains, des charbons et des cendres. On conçoit que, dans ces conditions, les confusions soient fréquentes. En réalité, la présence d'ossements humains ayant subi l'action du feu ne saurait donc indiquer une incinération intentionnelle, si ces os se sont trouvés dans le voisinage immédiat des foyers. Ces réserves faites, on ne peut néanmoins contester certaines observations précises démontrant l'existence du rite de l'incinération à l'époque néolithique [1]. » Un grand nombre de sépultures, en Bretagne par exemple, contiennent des restes incinérés. Mais c'est une des rares régions où le nombre des incinérations néolithiques prédomine sur celui des inhumations. Les deux modes de sépulture coexistèrent jusqu'à l'époque historique. On aurait donc tort de croire l'incinération née chez les Grecs à l'époque dite homérique.

Dans la fouille d'une sépulture, il y aura donc lieu d'observer de près les phénomènes révélateurs des rites funéraires.

Tumulus. — La *Motte*, le *Pierrier*, le *Murger*, l'*Aire*, les *Tombeaux*, les *Tombelles*, le *Champ des Morts*, l'*Homme mort*, le *Mort*, le *Feu*, le *Fouletot*, tels sont les noms géographiques et les lieux-dits qui signalent à l'attention un tumulus. Mais toutes les *mottes*, toutes les *buttes* ne sont pas des tumulus, même si leur origine préhistorique est à peu près démontrée. La plupart des tumulus ne se rencontrent plus qu'en terrains incultes, dans les friches ou dans les bois. Ailleurs la culture les a fait disparaître. Parfois carrés, parfois de forme ovale, ils sont le plus généralement circulaires. Très variables de dimensions, les plus petits peuvent n'avoir que quelques mètres de diamètre; d'autres ont jusqu'à 20 mètres de hauteur et une soixantaine de mètres de diamètre. On regarde comme le plus grand de nos tumulus celui de Carnac, haut de 10 mètres, large de 58 et long de 165. La régularité des proportions distingue les grands tumulus des monticules naturels. Parfois l'affaissement des terres à l'intérieur a creusé à leur sommet une cuvette centrale caractéristique. Généralement les grands tumulus sont isolés, tandis que les petits sont réunis par groupes. Naturellement les premiers sont beaucoup plus rares que les seconds.

Les tumulus sont des lieux de sépulture. Sous leur masse, en son centre, on rencontre des restes humains inhumés ou incinérés. Dans les plus petits, le corps a été placé à même dans la terre, ou dans une tombelle en pierres sèches; les plus grands recouvrent des dolmens ou des allées couvertes. Cette constatation a fait naître un doute sur la nature des rapports réciproques du dolmen et du tumulus. Pour beaucoup de préhistoriens, le tumulus ne serait pas seulement une forme de dolmen, un dolmen enveloppé de terre partiellement ou en totalité, mais tous les dolmens auraient commencé par la forme tumulus et se seraient dénudés avec le temps, soit par l'action des agents atmosphériques, soit par le travail des hommes, soit pour des causes inconnues. Mais cette manière de voir reste problématique [1].

Presque toujours les morts ont été ensevelis avec des armes, des bijoux, des parures, des vases. Parfois à la sépulture primitive ont été superposées, au cours des âges, des sépultures plus récentes. Il faut tenir compte de tout cela pour dater un tumulus. Dans une fouille, la première opération est de déterminer le centre, que l'on ne perd plus de vue pendant le reste des travaux. On tend une corde qui affleure le sommet et reste maintenue en place par deux perches ou deux arbres voisins. Puis on ouvre une tranchée, par gradins de $0^{m}20$ environ, et de préférence du sud au centre du monument, pour bénéficier d'une meilleure lumière. Comme toujours, tous les incidents de la fouille, toutes les trouvailles, sont notés à mesure. En arrivant aux pierres qui forment la voûte centrale, beaucoup de précautions s'imposent

[1] *Manuel*, t. I, p. 466. — Dans le paléolithique, on n'en connaît aucun cas certain.

[1] A côté du tumulus et du dolmen, il faut mentionner le *galgal* (d'un mot hébreux), tertre constitué non par de la terre, mais par des pierres amoncelées.

pour éviter un effondrement. A ce moment on creuse une seconde tranchée dans un rayon perpendiculaire à la première, de sorte que leur point de jonction découvre en grande partie la tombe centrale. La voûte bien déblayée, on enlève les pierres une à une, en préservant les ossements et les objets surplombés de toute atteinte comme de tout bouleversement. Alors seulement on fera une étude attentive de la sépulture et du mobilier sépulcral.

Le *Manuel de recherches préhistoriques* indique de prendre les renseignements suivants [1] : 1° hauteur du tumulus ; 2° diamètre nord-sud et diamètre est-ouest ; 3° hauteur de la voûte de la sépulture au-dessus du sol ; 4° largeur de la sépulture ; 5° longueur de la sépulture ; 6° orientation du grand axe et par suite du squelette ; 7° faire un croquis de la coupe de la tranchée avec mensurations ; 8° faire un croquis du squelette et du mobilier en place, et prendre les mensurations et les notes nécessaires à cet effet ; 9° mesurer la distance perpendiculaire du crâne du squelette au diamètre est-ouest, qui est indiqué par la corde tendue horizontalement ; 10° mesurer la distance du centre du tumulus à la base de la perpendiculaire ci-dessus ; 11° prélever des échantillons des matières (terre, etc.) en contact avec le squelette et les mettre dans des tubes ; 12° faire le plan et les coupes de la fouille. Quant au criblage des terres et au soin à prendre des menus objets, ils sont ici ce qu'ils sont dans toutes les fouilles archéologiques.

Grottes et cavernes. — « Les grottes et les cavernes, dit justement M. J. Déchelette, sont les archives les plus précieuses de la Préhistoire [2]. » Dans leur sol recouvert de stalagmites et d'éboulis, elles recèlent en effet les matériaux d'étude les plus importants pour la connaissance de l'homme primitif. C'est là que les restes les plus anciens ont été conservés et qu'ils l'ont été le mieux. « Ces chartes de l'antiquité de l'homme, ajoute le même savant dans une page qui mériterait d'être citée toute entière, ces chartes de l'antiquité de l'homme, dont les siècles ont en quelque sorte paginé les feuillets, sont dignes du plus grand respect. On ne saurait trop s'élever contre les fouilleurs ignorants qui, uniquement préoccupés de recueillir quelques objets de collection, dispersent et anéantissent, sans profit pour la science, des documents dont ils sont incapables de comprendre toute la valeur. » Trop de fouilles déjà, au cours du siècle passé, ont été entreprises par des gens inexpérimentés et insuffisamment instruits des problèmes à résoudre. Plus le nombre des gisements intacts se réduit, plus il importe de tirer de ceux-ci tous les renseignements qu'ils peuvent nous offrir et pour cela de les explorer avec la plus scrupuleuse méthode [3].

On distingue habituellement entre grottes et cavernes, les premières formées par une simple salle creusée dans le roc et ouvrant sur l'extérieur, les secondes comprenant une série de salles souterraines reliées par un couloir. Une roche surplombante, parfois appuyée sur d'énormes blocs de pierre, constitue l'abri sous roche. La technique des fouilles reste la même pour ces diverses excavations.

Généralement les grottes sont connues de tous dans la localité. Ce qu'on ignore plutôt c'est leur nature, simples curiosités naturelles ou stations authentiques de l'homme quaternaire. C'est l'histoire locale, ce sont les traditions et légendes, les trouvailles aussi faites antérieurement qui peuvent faire soupçonner l'intérêt préhistorique d'une grotte ou d'une caverne. Souvent une caverne a été habitée à des époques très éloignées et pour des raisons très diverses. Creusées par les eaux souterraines, elles ont, avant l'homme, donné l'hospitalité aux grands fauves, hyènes, gloutons, loups et ours [1]. On retrouve leurs ossements, leurs coprolithes (excréments fossiles), la trace de leurs dents. L'homme des cavernes y accumula ensuite les déchets de son industrie et de sa cuisine, amoncelant à côté de son foyer d'épaisses couches d'ossements : crânes, membres antérieurs et postérieurs des gros animaux, dont il suçait la moelle, après avoir abandonné au lieu de capture le reste de la proie. Comme les Esquimaux, il vivait au milieu de ces débris rebutants sans en être incommodé, et le tout s'amoncelait parfois jusqu'à obstruer partiellement l'entrée. Plus tard, la caverne a pu servir de refuge aux populations à l'époque romaine, pendant les guerres de religion, pendant les invasions étrangères. Il est donc essentiel de ne pas confondre les couches superposées témoignant d'une superposition de civilisations.

Dans une exploration de ce genre, les plans, mensurations et photographies ne doivent pas être omis. Généralement la grotte est précédée extérieurement d'un plateau ou d'une terrasse qui méritent d'être fouillés non moins que l'intérieur. C'est par eux que l'on commence. Il est très imprudent de déblayer une grotte sur toute sa largeur sans réserver, le long d'une des parois, des *témoins* destinés à servir de preuve dans la discussion de l'âge des dépôts. On étudie d'abord la couche où se rencontre le premier foyer. La terre est criblée et rejetée en dehors de la terrasse. Puis on explore la couche inférieure en prenant tous les soins habituels. L'étude des objets recueillis ne peut que gagner à être faite avec la dernière précision. Dans l'exploration des fameuses grottes de Menton ou

[1] P. 292.
[2] *Manuel*, t. I, p. 94.
[3] « L'exploration des grottes, ajoute dans une note M. Déchelette, et, en général, des gisements quaternaires nécessite des connaissances pratiques en sciences naturelles et notamment en stratigraphie. Il importe avant tout de distinguer nettement l'ordre de succession des niveaux, sans se laisser induire en erreur par des remaniements toujours possibles. La détermination des débris osseux, coquilles et fossiles divers, exige la collaboration des paléontologistes. Nombre d'indications erronées ou incomplètes sont produites par des fouilleurs inexpérimentés qui croient pouvoir se passer du concours des spécialistes. Il en résulte de fâcheuses méprises qui égarent la science. » (Ibid. p. 94). — En travaillant à éclairer le public sur l'intérêt scientifique de la préhistoire et de ses recherches, nous espérons bien travailler pour notre part à prévenir le retour de regrettables vandalismes.

[1] Dans une grotte de la Haute-Saône (à Echenoz-la-Meline), on a retrouvé 800 squelettes d'ours.

des Baoussé-Roussé, en Italie (1872-3), M. E. Rivière n'a pas craint d'étudier au microscope la terre prélevée au contact des restes humains, ce qui lui a permis de démontrer que les habitants de la grotte étaient revêtus, au moment de leur mort, d'une peau de bête ou que leur cadavre reposait sur elle. Il a même pu découvrir, par cette méthode, des fragments d'épiderme et des débris d'insectes. Couche par couche, la flore, la faune, l'industrie sont étudiées avec la même précision. L'examen microscopique renseigne sur les questions les plus imprévues, sur le climat : telle empreinte de feuille suppose une température élevée, le poil de tel pachyderme indique un régime glacé; sur les échanges commerciaux : une mince coupe de pierre pratiquée dans les outils ou instruments démontre que le bloc primitif est ou n'est pas de provenance locale, qu'il appartient à un terrain très éloigné et a été apporté par des échanges ou des migrations, etc.

Un point très important est l'examen des parois qui peuvent porter des dessins et peintures. L'origine préhistorique de ces peintures et de ces gravures est depuis près de vingt ans incontestée. Mais leur explication, sinon certaine, du moins très probable, n'a été présentée que plus tard, quand l'étude comparative des sociétés humaines eut fait retrouver les phénomènes analogues chez les primitifs actuels. On y voit des peintures magiques, en relation possible avec le totémisme, en tout cas destinées à favoriser la chasse aux bêtes sauvages [1].

La copie des dessins peut se faire par plusieurs procédés : dessin (trop peu exact), photographie (parfois impossible), estampage suivi de moulage d'après le procédé que nous avons indiqué dans le précédent article. Ce mode de reproduction est de beaucoup le meilleur, sauf pour les peintures pariétales que l'estampage détériorerait ; le pastel et l'aquarelle sont alors ce qu'il y a de plus pratique.

Mégalithes. — Tout le monde sait distinguer menhirs, alignements, cromlechs et dolmens.

L'étude scientifique d'un menhir consiste à déterminer sa situation topographique, son orientation (celle de ses axes et celle de ses faces), sa hauteur et ses autres dimensions, la nature géologique du bloc, celle du terrain qui le supporte. Les environs peuvent offrir d'autres monuments analogues : on les recherchera, ainsi que les sources et fontaines voisines. Ici bien des détails qui paraissent oiseux ont leur importance, puisqu'ils peuvent servir à résoudre la question toujours posée de la destination des menhirs. Les noms vulgaires qui les signalent à l'attention sont assez nombreux : *Pierre levée, Pierre fitte, Pierre plantée, Haute borne, Grosse pierre,* etc. Mais il faut soigneusement rejeter du domaine des recherches tous les faux menhirs des guides de voyage ou des listes même officielles. Ce sont des roches d'affleurement, ou des blocs erratiques, ou des bornes milliaires, ou des bornages seigneuriaux, tout simplement.

L'orientation et la provenance des pierres importent également beaucoup pour la connaissance des alignements et des cromlechs, monuments beaucoup plus rares que les précédents et non moins mystérieux.

Beaucoup de dénominations vulgaires, noms de villages ou lieux-dits, peuvent faire pressentir la présence d'un dolmen [1].

Mais il y a des ruines de faux dolmens comme il y a de faux menhirs. Une étude géologique des blocs et du sol qui les porte peut renseigner sur leur véritable nature. Un dolmen étant une sépulture, on les fouille comme il a été dit plus haut, en se souvenant que les trouvailles auront lieu dans le grand axe, orienté généralement de l'Est à l'Ouest, et avec toutes précautions pour prévenir un écroulement qui pourrait être une catastrophe.

Tous les monuments mégalithiques intéressants peuvent être restaurés, s'ils en ont besoin, et classés comme les œuvres d'art. C'est encore à l'archéologue que peut incomber le pieux souci d'y pourvoir.

Récolte et conservation des objets. — Comme nous le savons déjà, les objets préhistoriques sont soigneusement enveloppés à part avec la note relative à leur trouvaille, au fur et à mesure des découvertes. Les silex demandent simplement, avant leur rangement en collection, un lavage à la brosse. Les dents sont déjà plus délicates à traiter : il faut en préserver soigneusement l'émail. Les ossements, toujours assez friables, ne se nettoient que lorsque la couche de terre qui les revêt est desséchée, et encore à la brosse douce, ou avec une éponge humide. Il ne faut jamais les laisser exposés au soleil, pas plus que les vases, que l'on recouvre d'un linge humide. Les objets métalliques demandent à être dégagés très lentement, quelques-uns étant extrêmement friables. On ne les nettoiera que rentré dans son laboratoire.

Pour consolider et conserver les ossements et les objets fragiles, il est bon de les soumettre au silicatage ou de les paraffiner. On peut les reproduire par des moulages, au plâtre, à la gélatine ou à la gutta-percha [2].

Les faux. — Pour tous les objets de collection, les faux pullulent, parfois plus parfaits que les objets authentiques. Il y a de fausses statuettes grecques, de fausses antiquités assyriennes, chaldéennes, égyptiennes ; il y a de même de faux silex, de faux outils préhistoriques. Aux environs des gisements célèbres, se sont vite créés de véritables ateliers de faux que les ouvriers vendaient

[1] Cette interprétation aujourd'hui universellement adoptée a son importance philosophique. Elle a définitivement relégué dans l'oubli l'ancienne théorie de G. de Mortillet et des préhistoriens de son école, qui refusaient à l'homme quaternaire toute conception d'ordre religieux. Certaines de ces grottes étaient de véritables sanctuaires et prouvent l'universalité dans le temps comme dans l'espace du sentiment religieux.

[1] La *Pierre, Pierre folle, Pierre du diable, Pierre qui vire, Pierre close, Pierre couverte, Pierre boisard, Pierre blanche, brune, etc. (Peyre-brune, Peyre-nègre),* les *Terriers,* les *Caves,* les *Moines,* le *Puy,* le *Foullet,* les *Garnes* (de *cairn,* amas de cailloux) ou les *Garneries,* le *Morgaillon,* la *Prépoise (Petra posita), Table de la Vierge, Palet du diable,* les *Chaudrons, Autel des Druides,* etc.

[2] La technique de toutes ces opérations se trouve décrite dans le *Manuel de recherches préhistoriques,* p. 82.

aux archéologues au plus haut prix. Parfois ce sont les ossements mêmes du gisement qui, macérés dans le purin après retouches à la lime, deviennent de faux outils en bois de renne. Sur les bords du lac de Bienne, les bois de cerfs recueillis dans le lac ont servi à créer des flèches, des haches préhistoriques. Dans l'Eure, dans le Charollais, à Saintes, à Digoin, au Grand-Pressigny, à Amiens, à Abbeville, à Beauvais, à Chelles, etc., on a signalé des fabriques de faux silex. On communique à ceux-ci une fausse patine en les faisant bouillir dans le pot-au-feu, en les traînant longtemps dans la poche. Il faut donc savoir dépister les trucs des fraudeurs et connaître les caractéristiques des objets authentiques. Dans *Le Préhistorique* de G. et A. de Mortillet, livre qui ne doit être consulté par ailleurs qu'avec défiance, dans le *Manuel de recherches préhistoriques,* ainsi que dans le *Manuel de* M. J. Déchelette, on trouvera toutes les indications utiles pour aidor à distinguer les faux des objets authentiquement préhistoriques.

III. — Les résultats

Grandes divisions des temps préhistoriques. — Si l'on exige d'une science, pour lui accorder ce titre, qu'elle soit une explication des faits par un ensemble de lois définies et coordonnées les unes aux autres, il est clair que la Préhistoire ne peut répondre à cette définition, pas plus que l'histoire d'ailleurs et que bien d'autres groupes de connaissances analogues. Les lois qu'elle a pu jusqu'ici formuler sont très peu nombreuses et d'ailleurs n'offrent qu'une valeur relative. La principale serait ce principe de la « superposition des civilisations, » dont nous avons déjà parlé. Au total, la science préhistorique n'en est encore qu'à la phase préparatoire qui consiste à recueillir et à classer les faits.

Les faits ainsi recueillis jusqu'ici sont très nombreux et nous ne pouvons qu'en tracer une rapide esquisse.

Tout d'abord on a pu établir de grandes périodes dans la durée des temps quaternaires et les caractériser d'une façon précise. Plus rapidement et plus clairement que toutes les explications, le tableau ci-dessous fera connaître ces divisions essentielles.

Paléolithique ou Quaternaire ancien [1]
(= *Pleistocène* des géologues)

Caractères : Le paléolithique est caractérisé par l'emploi de la *pierre taillée* dans l'industrie humaine.

Divisions : Il se subdivise, au point de vue préhistorique, dans les six périodes suivantes, disposées par ordre d'ancienneté. Les deux premières correspondent au paléolithique inférieur, la troisième au paléolithique moyen, les autres au paléolithique supérieur.

1° *Chelléen,* ainsi nommé de Chelles-sur-Marne (Seine-et-Marne), dont la faune accuse un climat chaud et humide ; caractérisé par la prédominance d'un outil de silex *(coup-de-poing)* en forme d'amande.

2° *Acheuléen,* de Saint-Acheul, près Abbeville (Somme) ; même outil, plus parfait.

[1] On dit aussi Quaternaire inférieur, une couche plus ancienne qu'une autre étant normalement inférieure à celle-ci.

3° *Moustérien,* du Moustier, commune de Peyzac (Dordogne), correspondant à un climat devenu humide et froid ; silex généralement taillés sur une seule face.

4° *Aurignacien,* d'Aurignac (Haute-Garonne).

5° *Solutréen,* de Solutré, près Mâcon.

6° *Magdalénien,* de la Madeleine, près Tursac (Dordogne). Ces trois derniers correspondent à une époque de froid devenu sec et où l'industrie humaine prend un grand essor.

Faune : Aux temps chelléens et acheuléens vivait dans nos pays l'Hippopotame (Epoque de l'hippopotame) ; les temps moustériens furent l'Epoque du Mammouth ; les temps aurignaciens, solutréens et magdaléniens, celle du Renne.

Vestiges humains : De l'homme chelléen, acheuléen et moustérien on ne possède guère que des silex taillés ; mais de l'époque du Renne, il nous reste un outillage très varié en silex, en os, en corne, en ivoire, des sculptures, des dessins, des peintures. Races humaines : du Néanderthal et de Cro-Magnon.

Transition : Entre le Paléolithique et le Néolithique, s'intercale l'*Azilien,* phase de transition.

Néolithique ou Quaternaire récent

Caractères : Emploi dans l'industrie humaine de la *pierre polie* et plus tard des *métaux.*

Divisions : Dans l'ordre chronologique, il comprend les périodes suivantes :

1° *Age de la pierre polie,* s'achevant vers la seconde moitié du troisième millénaire avant J.-C. ;

2° *Age du bronze* (seconde moitié du troisième millénaire à l'an 900) ;

3° *Age du fer,* subdivisé en deux périodes : premier âge du fer ou *époque de Hallstatt* (de l'an 900 à l'an 500) ; second âge du fer ou *époque de la Tène* (de l'an 500 au début de notre ère).

Faune : actuelle.

Vestiges humains : très nombreux et très variés. Races très complexes.

Faits principaux. — Par la présence des silex taillés en forme d'amande et qui constituaient la hache primitive, on peut juger de la dispersion des hommes à cette époque reculée. Or au moment où la science prend ainsi contact avec l'humanité, celle-ci est déjà répandue sur la plus grande partie de la terre habitable. Voilà un fait d'une portée considérable [1]. Non seulement le sol français abonde en gisements chelléens et acheuléens, mais on en rencontre aussi en Angleterre, en Belgique, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Algérie, en Egypte, dans l'Afrique du Sud, en Syrie, en Palestine, au Somaliland, dans l'Hindoustan. Les hommes chelléens formaient des hordes nomades, errant dans les vastes prairies qu'entretenait, entre les zones glaciaires, une chaleur assez uniforme et chargée d'une humidité fertilisante.

Sur leur vie sociale, intellectuelle, morale et religieuse nous sommes un peu moins dénués de renseignements depuis les découvertes de ces quinze dernières années [2]. Nous savons qu'ils avaient le

[1] N'est-il pas aussi bien frappant comment, de même que les origines de la vie sont inaccessibles à la géologie, de même celles de l'humanité paraissent bien en dehors de la portée des recherches préhistoriques ?

[2] Les plus anciens restes humains connus sont : une mâchoire inférieure trouvée le 20 octobre 1907 à Mauer, près Heidelberg (Chelléen. Cf. Haug, *Traité de Géologie,* t. II, fasc. 3, p. 1815) ; des ossements assez mal conservés recueillis à Krapina, près Agram, en Croatie ; le squelette d'un individu jeune découvert le 7 mars 1908 au Moustier ; un squelette de vieillard trouvé le 3 août 1908 à la Chapelle-aux-Saints (Corrèze) par MM. les abbés A. et J. Bouyssonie et L. Bardon ; des squelettes trouvés en 1909, 1910 et 1912 à la grotte de la Ferrassie (Dor-

respect des morts, qu'ils leur ménageaient une sépulture et par suite n'étaient pas dénués de toutes croyances. Les premiers hommes dont nous possédions les restes étaient donc, intellectuellement et moralement des hommes, comme ils l'étaient par leur type physique, et n'avaient rien de commun avec l'imaginaire anthropopithèque de G. de Mortillet. L'ensemble de leurs traits anatomiques constitue ce que l'on est convenu d'appeler le type du Néanderthal : crâne oblong, front surbaissé, arcades sourcilières proéminentes, menton dépourvu de saillie, corps petit mais vigoureux [1].

A l'époque Moustérienne, une invasion glaciaire a obligé les successeurs des nomades chelléens à se réfugier dans les cavernes qu'ils dûrent plus d'une fois disputer aux bêtes fauves. Leur outillage s'enrichit d'instruments nouveaux : *pointes, racloirs, perçoirs ;* on essaya d'utiliser les os des animaux.

C'est à l'âge du Renne qu'apparaît la gravure sur os (Aurignacien). Une technique nouvelle donne naissance à des flèches, à des javelots en silex en forme de feuille de saule ou de laurier (Solutréen). L'outillage en os est très abondant ainsi que les objets de parure. Le tatouage semble avoir été en usage. Une énorme accumulation d'os de chevaux, appartenant à une centaine de mille de ces animaux, s'entasse à Solutré, restes de nombreux repas dans lesquels le chasseur quaternaire se rassasiait de la moelle et de la cervelle, dont il était friand. Mais le climat se refroidissait de plus en plus, et l'industrie humaine était contrainte de se développer à mesure pour lutter contre les dures conditions climatériques où l'on vivait (Magdalénien). L'outillage en os tendait à se substituer à celui en silex, dont la perfection diminuait. L'art de la gravure atteignait l'apogée de son développement. Si l'arc, si la poterie n'étaient pas encore inventés, on savait déjà s'éclairer à l'aide de lampes creusées dans la pierre. Les tribus ne vivaient pas isolées : une certaine vie sociale les rapprochait. Les soins accordés à la sépulture des morts affirment la croyance à une survie. Le type de cette race dite de *Cro-Magnon,* près des Eyzies, Dordogne, (1868), est très différent des précédents : le front est très élevé et bombé, les pommettes très saillantes, le menton proéminent, la taille très haute et les proportions harmonieuses.

Avec l'outillage en pierre polie (Néolithique), une nouvelle transformation apparaît dans les mœurs des hommes. De nomades à l'époque chelléenne et de chasseurs à l'âge du Renne, ils deviennent agriculteurs. La vie et les mœurs s'adoucissent. On domestique les animaux : le chien, le cochon, le cheval, la chèvre, le mouton et le bœuf. On cultive des céréales : blé, seigle, orge, avoine, bientôt la vigne, aussi le lin qui sert comme textile, mais non encore le chanvre. On s'assemblait en villages, terrestres ou sur pilotis. On élevait, pour se défendre, des enceintes, et, pour les morts, des dolmens et des tumulus. Menhirs et cromlechs datent du même temps. Il y avait des rites de sépulture et déjà s'esquissaient les premières idoles, dont les âges du bronze et du fer verront une grande multiplication. Le culte de la hache, le culte de la tête de taureau tiennent une place considérable, en attendant que se développe celui, moins certain, de la roue solaire. Tant il est vrai que l'instinct religieux n'a jamais manqué à l'homme, même au moins civilisé.

Les problèmes qui restent. — Mais à côté des faits établis que de problèmes restent encore à résoudre ! Il y a d'abord la question des *éolithes* et de l'homme tertiaire, qui possèdent encore quelques tenants obstinés ; il y a la nature du lien entre les diverses races humaines et le foyer de leur apparition : tous les polygénistes n'ont pas encore disparu ; il y a l'influence de l'Orient dans les civilisations successivement implantées en Europe et dans l'origine des monuments mégalithiques ; il y a le passage du paléolithique au néolithique, de la pierre taillée à la pierre polie, et les lacunes au moins apparentes entre ces deux étapes ; il y a la substitution des métaux à la pierre et l'origine de la métallurgie ; il y a l'antiquité de l'homme et les « chronomètres » qui pourraient la mesurer ; il y a la provenance des hommes du Néanderthal et leurs aptitudes intellectuelles ; etc. Toutes questions plus ou moins éloignées de leur solution définitive, plus ou moins purement scientifiques, mais toutes de la plus grande importance. Il reste donc beaucoup à faire dans le champ de la Préhistoire et l'on ne saurait accumuler trop de méthodiques recherches pour arriver à une solution scientifique de tous ces grands problèmes.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

(Acta n° 7, du 1er juin)

Actes de S. S. Benoît XV

I. Constitutions apostoliques. — 1° Const. *Christi Domini* du 10 déc. 1920, créant en Pologne le nouvel évêché de *Lodz,* composé de trois doyennés enlevés à l'ouest de l'archidiocèse de Varsovie, dont Lodz sera suffragant. La cathédrale du nouvel évêché sera l'église St-Stanislas Kostka de Lodz. — 2° Const. *Prædecessorum nostrorum* du 16 février 1921, donnant à la République de Costa-Rica son autonomie ecclésiastique. Jusqu'à présent il n'y avait que le seul évêché de S. José, englobant toute la République et suffragant de Guatémala. Son territoire est enlevé à cette dernière juridiction et partagé en trois parties : l'une formera l'archidiocèse de *S. José,* métropole ; l'autre, le

dogne) par MM. Capitan et Feyrony ; un squelette découvert en 1911 par le Dr H. Martin à la Quina (Charente). Tous ces squelettes appartiennent à la race dite du Néanderthal, d'un crâne très incomplet recueilli en 1856 dans la vallée de Néander près Düsseldorf, « dans des conditions stratigraphiques très confuses. » (Haug, *l. c.,* p. 1773).

[1] Vers le même temps vivait dans le midi de la France une race négroïde connue par les deux squelettes de Grimaldi, près Menton.

diocèse d'*Alajuela*, suffragant de S. José ; la troisième, le Vicariat apost. de *Limon*, également suffragant de S. José, mais soumis à la juridiction de la Propagande. Le Pape ordonne en même temps qu'on envoie deux élèves du diocèse d'Alajuela au Collège Pio-Latino-Américain de Rome.— 3° Const. *Sedis Apostolicæ* du 21 mars 1921 enlevant à l'archidiocèse de Gaëte la ville de *Valliscursa* pour la donner au diocèse de Veroli.

II. Lettre latine, du 27 avril 1921, au card. Logue, archev. d'Armagh, sur la nécessité et la manière de rétablir la paix en Irlande. Le Pape loue l'œuvre de la Croix-Blanche, et envoie 200.000 lires au cardinal pour ses compatriotes malheureux.

S. Congr. Consistoriale

6 nov. 1920.

Abrogation d'un privilège de faire ordonner sans lettres dimissoriales

RESOLUTIO SUPER PRIVILEGIO ORDINANDI ABSQUE LITTERIS DIMISSORIALIBUS NONNULLIS SEMINARIIS SEU COLLEGIIS ECCLESIASTICIS JAMPRIDEM CONCESSO

Quum nonnulla ecclesiastica collegia seu Seminaria, quæ alumnos ex dissitis civitatibus colligunt, anteactis temporibus privilegio donata fuerint promovendi ad ordines alumnos sine litteris dimissorialibus suorum Ordinariorum, dumtaxat *de consensu Superiorum* ipsius collegii, vel *de licentia Cardinalis Protectoris collegii et de consensu Rectoris,* vel etiam *cum litteris testimonialibus Rectoris,* quæsitum est, utrum in præsenti, mutatis temporum et locorum adjunctis et Codice juris canonici promulgato, memorata privilegia adhuc perseverent ?

Quæstione de mandato SSmi Domini Nostri penes S. Congregationem Consistorialem pertractata, Emi Patres, in plenario consessu diei 8 januarii hujus anni, rebus omnibus perpensis, censuerunt : *memoratum privilegium, cessatis causis ob quas concessum est, cessare debere, et jus commune esse restituendum,* incolumi tamen jure collegii S. Congregationis de Propaganda Fide ab Urbano VIII brevi *Ad uberes,* diei 18 maii 1638 concesso, aliorumque Seminariorum seu collegiorum pro missionibus, a S. C. de Propaganda Fide dependentium.

Ssmus Dominus Noster Benedictus Pp. XV in audientia diei 5 novembris 1920 hanc resolutionem ratam habuit et confirmavit, eamque publici juris fieri mandavit, contrariis quibuslibet minime obstantibus.

Datum Romæ, ex ædibus S. Congregationis Consistorialis, die 6 novembris 1920.

C. Card. De Lai, Episc. Sabinen., *Secretarius.*
Aloisius Sincero, *Adsessor.*

S. C. du Concile

11 décembre 1920.

Paderborn, *Compétence de juridiction à propos des places de bancs*

L'évêque de Paderborn, dont le vaste diocèse comprend la Saxe et la Westphalie, expose que ses diocésains, pour trancher les litiges qui surgissent au sujet des places de bancs dans les églises, ont depuis plus d'un siècle l'habitude de porter l'affaire devant les juges civils, lesquels jugent selon le *Preussisches Allgemeines Landrecht,* qui est de tout point conforme au droit canonique. — Cela étant, il se demande s'il peut conserver cette coutume, « ut odia inde exsurgentia a judicibus meis ecclesiasticis avertam. » Et il voudrait d'autant plus une solution qu'un diocésain vient de porter en appel expressément devant le tribunal ecclésiastique une ordonnance de l'évêque donnée par voie administrative.

Notons les passages suivants du *folio,* qui sont d'un intérêt général :

1° Sur les coutumes :

De retinendis consuetudinibus canon 5 perspicue tractat. Consuetudines nempe a canonibus expresse reprobatæ, sive universales sive particulares, tamquam juris corruptelæ corrigendæ et abrogandæ sunt. Aliæ pro prudenti Ordinariorum locorum judicio tolerari possunt sub certis conditionibus, nempe si centenariæ et immemorabiles sint, et porro si facile, pro locorum ac personarum adjunctis, submoveri non possint.

Primo itaque quæritur num consuetudo, de qua agitur, *centenaria sit vel immemorialis.* Supra jam dictum est, consuetudinem inde ab anno 1803 vel paulo post, cum introductione Juris Communis Terræ Borussicæ, inolevisse. Cum lex prædicta normas de sedilibus in ecclesiis speciales contineret, judices civiles causas desuper exortas ad forum suum traxerunt et fideles judices civiles ad contestandas lites adierunt. Quare consuetudo centenaria dici posse videtur.

Secundo quærendum est *num* consuetudo illa *corruptela juris* sit appellanda *vel saltem facile submoveri possit.* — Dubitari quidem non potest, quin Ecclesiæ omnino jus competat de locis vel sedilibus in ecclesiis judicandi. Sed res hæc ecclesiastica cohæret cum juribus quibusdam civilibus. Incolæ vicorum sedilia propria retinent, jure hereditario accepta a majoribus, qui ecclesiam dotaverunt ; vel possessores sedilium propriorum adhuc omnia vel saltem majora onera parochiæ ferunt. Jus ad locos certos vel ad sedilia propria domibus, prædiis, hereditatibus adhæret et cum rebus istis tamquam pertinens comparatur ; alii jus illud ad sedile proprium secundum consuetudinem numerata pecunia acquisiverunt. Parochiæ quædam sedilia publice locant, ut sumptus necessarios facere valeant. Ecclesiæ igitur reservato jure libere omnia præcepta pro ordinando cultu divino, etiam quoad sedilia, edendi, ceteras de sedilibus his causas *rem mixti fori* esse dicas ; neque praxis juri alicui nativo Ecclesiæ obest. Quare consuetudo in diœcesi Paderbornensi vigens corruptela juris appellari nequit. — Neque facile submoveri potest. Constitutio Germaniæ nuper edita omnibus societatibus ecclesiasticis jus quidem attribuit res suas proprias ordinandi, sed intra fines dumtaxat pro omnibus assignatos (art. 137). Neque lex de constituendis judiciis in Germania *(Gerichtsverfassungsgesetz des Deutschen Reiches)* d. d. 27 jan. 1877, § 16, aliud forum competens admittit præter civile. Itaque Ordinarius Paderbornensis fideles prohibere nequit, quin judicem civilem in causis prædictis adeant ; sed etiam si fideles sponte forum ecclesiasticum adirent, prudentius equidem ad forum civile remitterentur, ne odium ex hujusmodi decisionibus facile excitandum ecclesiastica auctoritas in se suscipiat.

Quare utatur Ordinarius jure sibi in Codice (can. 1263) concesso in via administrativa ; quotiescumque autem fideles tali administrationi non acquiescant et coram judice litigare velint, judicem civilem adire libere posse videntur, immo consultius ad eumdem remitti.

2° Les questions de places de bancs ne sont pas *mixti fori,* mais *spiritualibus adnexæ :*

Dubium non est quin Codex aperte distinguat *inter res spiritualibus adnexas,* de quibus in n. 1, § 1, can. 1553 statuitur causas cognoscendas jure proprio et exclusivo ab Ecclesia, et *causas mixti fori,* « in quibus tum Ecclesia tum civilis potestas æque competentes sunt » ad normam § 2 ejusdem canonis.

Verum, quum nulla nova occurrat in Codice definitio vel descriptio causarum circa *res spiritualibus adnexas*, etiam standum est veteri receptæ doctrinæ, juxta quam minime ambigendum videtur causas super jure scamnorum in sacris ædibus habendorum accensendas esse causis de rebus temporalibus quidem, sed spirituali, i. e. cultus divini exercitio, adnexis. Sive enim quæstio fiat de privilegio concesso, vel de jure acquisito, vel de contractu, v. g. locationis, servando, semper agitur de jure exercendo in aliquam sacrarum ædium partem, intra earumdem ambitum, eumdemque finem spiritualem, i. e. cultus peragendi, spectante. Quamobrem in Codice quoque explicite prohibetur quominus laici, etiamsi ad fabricam ecclesiæ curandam peculiariter addicti, « ullatenus sese ingerant in ea omnia quæ *ad spirituale munus* pertinent, præsertim... 4) in dispositionem materialem... sedilium, scamnorum... aliarumque rerum quæ *ad exercitium religiosi cultus spectant* » (can. 1184). Ceterum concessio hujuscemodi juris in can. 1263 omnino reservatur auctoritati Ordinarii loci, sine cujus expresso consensu nemini fidelium licet locum habere in ecclesia sibi suisque reservatum ; immo facta concessio ex justa causa potest, non obstante quolibet decursu temporis, revocari ab eodem Ordinario : consequens igitur est ut quæcumque controversia circa factæ concessionis exercitium, modum, cessationem, ipso jure eidem Ordinario reservetur, utpote causa de re spirituali adnexa.

Sed dato etiam, non concesso, causam haberi *mixti fori* tantum, ac propterea tum Ecclesiam tum civilem potestatem æque competentes esse in casu, plane liquet saltem servandum esse præscriptum can. 1553 § 2, i. e. « *esse in hisce causis locum prœventioni* ». Quum igitur ipsi christifideles sponte provocant ad tribunal ecclesiasticum, quod (in hypothesi semper loquendo) *œque* competens est, injuria quidem remitterentur ad tribunal laicale, quia ecclesiasticus judex nequit profecto « *legitime* requirenti suum ministerium recusare » (can. 1608). Multo etiam minus tolerandum id foret in casu in precibus Episcopi expresso « cum litigans quidam ab ordinatione mea in via administrativa data, ad judicium *meum* ecclesiasticum expresse provocaverit » ; etenim, dum christifideles quicumque adversus talia decreta administrativa ad tribunalia laicalia recurrentes, severissima pœna plectuntur (can. 2334, n. 2), scandalum profecto saperet si ipse judex ecclesiasticus ad civile tribunal adversus sua ipsius decreta recurrentes remitteret.

La S. C. a répondu (et le Saint-Père a approuvé et confirmé sa réponse) :

Ad mentem. Mens est : « Tolerari non posse ut, si partes libere recurrerint ad Ordinarium, remittantur ad tribunal laicale ; eo vel magis si agatur de lite intentata adversus Ordinarii præscriptum. Curandum autem ut mos de quo in casu, removeatur. »

S. C. pour l'Eglise Orientale

Faux quêteur

Par un avis du 2 mai 1921, la S. C. informe les Ordinaires que le Rév. Cyprien Chéhab, moine basilien soarite, qui quête à travers la France en se disant évêque, a quitté son monastère contre le gré de ses Supérieurs, est suspens, n'a pas le droit de quêter, et doit être invité d'une façon impérative à regagner son monastère.

Signature Apostolique

15 mars 1921. — Rejet d'un recours formé contre la Rote par le promoteur de justice de la curie de Trieste.

Daterie Apostolique

Nevers. — Des Lettres apostol. du 12 mars 1921 érigent dans le Chapitre de Nevers la Dignité de Doyen, dont la collation est réservée à perpétuité au Siège Apostolique ; il a choisi pour premier titulaire le plus ancien des chanoines, M. Dumasdier, chancelier de l'Evêché.

(*Acta* n° 8, du 18 juin)

Actes de S. S. Benoît XV

I. Consistoires. — Au consistoire secret du 13 juin, le Pape a prononcé une allocution latine dont voici les grandes lignes :

Sujets d'angoisse : ce qui se passe en Palestine et en Europe. — En Palestine : *a)* influence grandissante des sectes « chrétiennes » (non-catholiques) qui, par leurs œuvres de bienfaisance avec lesquelles la charité pontificale n'a pas le moyen de rivaliser, attirent à elles les populations dans le besoin ; *b)* situation prépondérante accordée à l'élément juif, au détriment des chrétiens ; *c)* efforts pour profaner les Lieux Saints « atque ut in voluptuarios quosdam secessus convertantur, importandis illuc deliciarum illecebris omnisque generis invitamentis ad luxuriam. » Pressant appel à tous les gouvernements pour que la Société des Nations corrige ces abus du « mandat » anglais sur la Palestine. — En Europe : la paix n'existe que de nom entre les peuples ; que les gouvernements s'efforcent de la procurer réellement, en donnant aux différends des solutions dictées par l'esprit de justice et de charité.

Consolation : ç'a été de voir toutes les nations civilisées demander à entrer en relations avec le Saint-Siège ; mention spéciale de la France, qui après seize ans a repris auprès du Vicaire de Jésus-Christ la place qu'elle avait occupée pendant des siècles[1] ; une incidente visant l'Italie laisse prévoir

[1] Le 17 mai, le gouvernement de la République Française a désigné M. Jonnart comme ambassadeur auprès du Saint-Siège ; le 19 mai, la nomination de Mgr Ceretti comme nonce à Paris a été annoncée officiellement par le Saint-Siège.

M. Jonnart a présenté au Pape ses lettres de créance le 27 mai et a prononcé le discours suivant :

« Très Saint Père,

« Au moment où j'ai l'honneur de remettre à Votre Sainteté les lettres qui m'accréditent auprès de Votre Auguste Personne en qualité d'ambassadeur extraordinaire de la République, c'est avec un sentiment de profonde déférence que j'apporte au Chef suprême de l'Eglise catholique les vœux du président de la République et des membres du gouvernement.

« Fidèle au principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, auquel il est fermement attaché, le gouvernement français est heureux de renouer les relations avec le Saint-Siège, et il a la pensée d'assurer ainsi pour la satisfaction commune l'application normale du régime nouveau.

« Le gouvernement de la République a la conviction que la grande cause de la paix, objet de ses persévérantes préoccupations, est en droit de beaucoup attendre de la puissance morale devant laquelle s'incline le monde entier. Particulièrement sensible aux nobles efforts de Votre Sainteté pour atténuer les souffrances laissées par la guerre, il considère comme très précieuse la collaboration qu'Elle voudra bien, dans un souci commun de la justice, apporter à la grande œuvre de réconciliation des peuples fondée sur l'observation scrupuleuse des accords internationaux.

« Si effroyables que soient les maux répandus dans tout l'univers par la guerre mondiale, nulle part les ravages n'ont atteint autant d'intensité qu'en France. Des provinces entières, les plus riches et les plus prospères, ont été systématiquement ruinées, et dans aucun autre pays l'Eglise n'a été frappée d'aussi cruelles destructions. 4300 églises dévastées, tel est le triste spectacle qu'offrent les régions d'où je viens.

que la « Question Romaine » aura peut-être bientôt une solution. — Le Pape conclut en souhaitant que cet accord des Etats et du Saint-Siège soit, comme ce doit être, une source de bien pour l'Eglise et pour les nations.

Ensuite le Pape a créé trois nouveaux cardinaux et communiqué la nomination d'un certain nombre d'archevêques et évêques.

Le Consistoire public s'est tenu le 16 juin.

II. Const. apostolique *Eximia Benedictini Ordinis* du 6 mai 1921 : la *Colonie de St-Pierre* (Saskatchewan, Canada), constituée par les paroisses qui dépendent de l'abbaye bénédictine de *St-Pierre de Muenster,* est enlevée au diocèse de Prince-Albert et érigée en abbaye *nullius,* sous la juridiction immédiate du Saint-Siège.

III. Lettres apostoliques. — 1° 22 février 1921. La Préfecture apostolique de *St-Léon des Amazones* (Pérou) est érigée en Vicariat apost., avec quelques changements dans son territoire. — 2° 27 février. Une nouvelle Préf. apost. est érigée avec le territoire enlevé au Vicariat de St-Léon, sous le titre de *St-Gabriel des Sept-Douleurs,* et confiée aux Passionistes. — 3° 1er mars. Les missions du *duché d'Anhalt* sont incorporées au diocèse de Paderborn. — 4° 2 mars. La partie du Vic. apost. du *Haut-Kassai* (Congo belge) située sur la rive gauche du Loango en est détachée et réunie à la Préf. apost. du *Koango.*

5° 16 avril. Soit par reconnaissance officielle des concessions antérieures, soit par concession nouvelle, le Pape déclare que l'on peut désormais *tous les jours de l'année* gagner une indulgence plénière *chaque fois* que l'on entrera *contrito saltem corde* dans le sanctuaire de la *Portioncule* qui est dans la basilique Ste-Marie des Anges, à Assise. Conditions : la communion n'est pas requise, mais il faut la confession préalable, et la visite comprend, de règle générale, une prière aux intentions du Souverain Pontife.

6° 17 avril. L'*Union Apostolique* pour les prêtres séculiers, fondée à Paris en 1862, est érigée en *Primaria* pour tout l'univers [1]. Son siège est la chapelle de S. Denis dans la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre. Sanation générale est accordée pour toutes les érections, agrégations et inscriptions faites jusqu'à ce jour. Et le catalogue des indulgences et privilèges accordés aux prêtres associés est fixé comme suit :

Omnibus et singulis sacerdotibus qui dictam piam Unionem in posterum ingredientur, die quo ipsi primum eidem Sodalitio nomen dederint, et die similiter quo tyrocinio expleto professionem emiserint, simulque vere pœnitentes et confessi sacrosanctum Missæ Sacrificium celebraverint et aliquo temporis spatio pro christianorum Principum concordia, hæresum extirpatione, peccatorum conversione ac sanctæ Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, respective *plenariam ;* ac tam inscriptis quam in posterum inscribendis in eadem Unione sacerdotibus, qui in quolibet annuo conventu, sive generali, sive nationali, sive diœcesano, juxta Unionis tabulas celebrando, actum consecrationis Ssmo Cordi Jesu : « Domine Jesu Redemptor », una cum actu consecrationis Beatæ Virgini : « Ad te uno animo » pie recitent, aliaque injuncta pietatis opera impleant, etiam *plenariam* omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus. Quoties vero in spiritualibus dictæ Unionis conventibus, qui solent haberi intra mensem, inscripti sacerdotes eosdem actus contrito saltem corde recitent, septem annos totidemque quadragenas ; quoties autem item contrito corde actum consecrationis Virgini recitent, de numero pœnalium trecentos iis dies in forma Ecclesiæ solita expungimus. Die etiam quo Ssmi Cordis Jesu, Unionis ipsius titularis, festum quotannis agitur, sacerdotibus Unionis sociis, qui injuncta pietatis opera rite impleverint, *plenariam* largimur indulgentiam ; et partialem centum dierum relaxationem, iisdem sociis a Pio PP. X per Literas Apostolicas, de quibus habita supra mentio est, tributam, quoties menstruo secessui operam navent, tam pro sodalibus, quam pro aliis sacerdotibus ad idem pium opus incumbentibus, in *plenariam* indulgentiam de Nostra benignitate commutamus, dummodo hi tamen quæ injuncta sunt pro plenariis indulgentiis lucrandis pietatis opera rite adimpleant.

Similiter volumus, ut jam ter in hebdomada ab ipso Decessore Nostro concessum personalis altaris privilegium, ad quatuor dies in hebdomada pro sociis extendatur.

Insuper Unionis Apostolicæ sociis præsentibus ac futuris facultatem impertimur adnectendi Crucifixis indulgentiam dictam « toties quoties » et adnectendi Rosariis indulgentias Patrum Ordinis Prædicatorum (exclusis indulgentiis propriis pro fidelibus Confraternitati Rosarii inscriptis), nec non applicationem Rosariis indulgentiarum, quæ a Patribus Crucigeris appellantur, in perpetuum similiter prorogamus.

Tandem cum idem generalis Moderator pro universis Unionis Apostolicæ sacerdotibus sociis facultatem rogaverit benedicendi atque imponendi sub unica formula quinque Scapularia ; Nos preces ipsas exhibitas Nobis a SS. Rituum Congregationi Cardinali Præfecto peramanter excipientes, dictæ Apostolicæ Unionis sacerdotibus sociis præsentibus ac futuris, dummodo singulis facultatibus rite sint muniti, veniam perpetuo facimus quinque Scapularia rite benedicendi atque imponendi unica sub formula, facta insuper potestate, occasione magni fidelium concursus, tempore vel peregrinationum vel missionum, eadem Scapularia conglobatim benedicendi, cum dispensatione tradendi nomina singulorum inscriptorum, quoties id præscriptum sit pro quibusdam Scapularibus.

Porro mandamus ut sociis supradictis, si malint, liceat plenariis his ac partialibus indulgentiis functorum vita labes pœnasque expiare.

7° 21 avril. Le sanctuaire de N.-D. de la Miséricorde à Macerata (Italie centrale) est érigé en basilique mineure.

IV. Lettre du Pape, du 20 janvier 1921, aux

Votre Sainteté, qui était comme prédestinée à panser ces blessures, comprendra que la France se croit en devoir d'attendre d'Elle une sollicitude toute spéciale.

« Dévoué au rôle de protecteur des chrétiens en Orient et en Extrême-Orient qu'il a depuis longtemps assumé avec tant de désintéressement, le gouvernement de la République affirme sa volonté constante de faire respecter les missions religieuses, et il demeure pleinement convaincu que le Souverain Pontife garde la mémoire des services que l'infatigable dévouement de tant de millions de Français et de Françaises ne cesse de rendre aujourd'hui, comme il l'a fait dans le passé, à l'humanité et à la chrétienté.

« Pour moi, je mettrai tous mes soins à me rendre digne de la bienveillante courtoisie avec laquelle Votre Sainteté a bien voulu accueillir le ministre plénipotentiaire qui, avec tant de distinction, a, depuis une année, préparé l'avenir.

« En consacrant tous mes efforts à l'établissement de relations amicales entre la France et le Saint-Siège, j'ai l'espoir de justifier le haut témoignage d'estime que m'a donné M. le président de la République lorsqu'il m'a confié la mission que je viens remplir au nom de la République française auprès de Votre Sainteté. »

[1] Le Directeur général est Mgr Lamerand ; les bureaux de l'œuvre sont 19, boulevard Bourdon, Paris 4e.

évêques de Sicile pour les féliciter de l'heureuse tenue d'un Concile plénier de toute la Sicile.

S. Congr. Consistoriale

1o 20 mai 1921. — Décret enlevant au diocèse de La Paz (Bolivie) et rattachant au Vic. apost. de Beni les missions de *Covendo* et *Ste-Anne*.

2o 26 mai. — Organisation et programme du Collège destiné à préparer des prêtres pour les émigrants italiens. Il est installé à Rome, 70, via della Scrofa, et le Supérieur en est le Prélat chargé des émigrants (actuellement Mgr Michel Cerrati, évêque titul. de Lydda). C'est à lui ou à la Consistoriale que devront s'adresser les Ordinaires (surtout d'Amérique) qui auraient besoin de prêtres pour les Italiens émigrés chez eux.

S. C. des Religieux

Un décret du 6 mars 1921 promulgue de nouvelles *Normæ* pour l'approbation des Congrégations religieuses à vœux simples. Nous les publierons dans un prochain no, la place nous manquant aujourd'hui.

S. C. des Séminaires et des Universités

1o 4 avril 1921. — Une *Faculté catholique des sciences ecclésiastiques* est créée à l'Université de Varsovie et pourra décerner les doctorats de Théologie, de Droit canonique et de Philosophie.

2o 25 juillet 1920. — Erection à Lublin (Pologne) d'une Université catholique comprenant les deux Facultés de Théologie et de Droit canonique.

3o 25 déc. 1920. — Erection à Milan de l'Université catholique du Sacré-Cœur, comprenant les deux Facultés de Droit et de Philosophie.

LITURGIE

Q. — Le dimanche 5 juin, nous avions à faire la solennité de S. Pancrace, patron de la paroisse ; mais devions-nous reporter la solennité du Sacré-Cœur au dimanche suivant 12 juin ?

R. — 1o C'est bien la solennité de S. Pancrace que vous deviez célébrer le 5 juin, et non celle du Sacré-Cœur qui, bien que de 1re classe, n'est que fête secondaire.

Mais alors, 2o quand faire la solennité externe de cette dernière fête empêchée cette année ? — Il n'y a pas à la renvoyer au dimanche suivant ; le droit commun ici ne s'applique pas au Sacré-Cœur *ut sic,* car sa solennité externe a été fixée à ce dimanche par un indult spécial, qui n'a rien de commun avec les règles posées en cas d'empêchement par le Cardinal Caprara dans sa réponse n. 3754.

Mais un décret officiel tranche la difficulté en cas d'*obex* transitoire, et les Ordinaires sont autorisés à fixer avec ses mêmes privilèges cette solennité externe à un autre dimanche, excluant seulement les doubles de 1re classe et les dimanches privilégiés de 1re classe pour la messe solennelle, les doubles de 2e cl. et dimanches privilégiés pour les messes lues, et toujours à condition qu'on n'omette pas la messe conventuelle ou paroissiale, là où elle oblige. (S. R. C., 23 juillet 1897, n. 3960).

Vous pouviez donc demander à votre évêque de vous assigner un autre jour, et il était libre de vous fixer le dimanche 12, si vous le désiriez.

Q. — Dans la consécration d'un autel fixe, pour les onctions à faire au sépulcre, la rubrique dit : « Pontifex signat cum pollice dexteræ manus de chrismate confessionem, id est, sepulcrum altaris, in quo reliquiæ sunt reponendæ, *in quatuor angulis ;* faciens in singulis signum crucis... »

D'après Le Vavasseur, cette onction doit se faire *à l'intérieur* du sépulcre. Si l'évêque l'a faite sur la partie supérieure de la table d'autel aux angles du sépulcre, y a-t-il lieu de s'inquiéter ? La validité de la consécration de l'autel est-elle en cause ?

R. — A notre humble avis, l'onction du saint chrême, telle que l'évêque l'a faite au sépulcre des reliques, en consacrant l'autel fixe dont il s'agit, n'est pas de nature à mettre en doute sa validité. — 1o Le sépulcre de l'autel a vraiment été marqué du saint chrême en forme de croix aux quatre angles du tombeau, suivant la lettre même du Pontifical : « Pontifex signat cum pollice... confessionem, id est, sepulcrum altaris, in quo reliquiæ sunt reponendæ, in quatuor angulis ; faciens in singulis signum crucis... » — 2o Si Le Vavasseur, dans les *Cérémonies de la Consécration des églises et des autels,* entend ce passage d'onctions aux quatre angles intérieurs du sépulcre, ainsi que Th. Bernard dans ses explications du *Pontifical,* t. II, p. 94, d'autres, comme M. de Rivières, chanoine d'Albi [1], Corblet [2] et Vigourel [3] l'interprètent à la lettre d'onctions faites aux quatre angles du sépulcre, sans fixer si c'est à l'intérieur ou à l'extérieur ; la règle à suivre est donc au moins incertaine. — 3o Many, à l'occasion du décret n. 3155, qui dans un doute de droit déclara « sanationem, quatenus opus est, concedere », prend occasion de cette décision pour dire : « Ubi autem nullitas est *dubia* dubio *juris,* profecto negligi potest. » *(De locis sacris,* p. 209, note 1). Or pratiquement, votre cas est identique et il semble alors qu'il n'y a pour vous qu'à laisser les choses en l'état.

[1] *Des offices pontificaux,* p. 199, ad 11.
[2] *Histoire du sacrement de l'Eucharistie,* t. II, p. 92.
[3] *Abrégé du Manuel de Liturgie,* p. 556.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 6 julii 1921.

AL. RAVRY, *vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

CURE de la CONSTIPATION par le SCOROGÈNE

Rétablit toujours les fonctions intestinales, sûrement, sans inconvénients, sans accoutumance, sans action purgative.

LABORATOIRES CLIN, 20, Rue des Fossés-St-Jacques, PARIS

LISEZ CECI Mme L. MARQUIS, directrice de l'**Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève**, fondé en 1884, 2, r. Péclet, à **Besançon**, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie**. Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.

Eclairez les églises à l'acétylène
Economie, Beauté. Références de 1er ordre

(*Appareils " Le Foyer "*)
Renommés dans le monde entier

Propositions confidentielles extrêmement avantageuses pour le Clergé français
Etablissements B. VALLET
à DONZY (Nièvre)

PHARMACIE DE ROME
A. BAILLY, 15, rue de Rome, PARIS
Tous produits pharmaceutiques — Bandages, Bas à varices, Ceintures
LIVRAISONS *Brochures sur demande* EXPÉDITIONS

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)

BAISSE DE PRIX sur les **LINONS, BATISTES** et **TOILES** pur fil. Tout ce qui concerne la lingerie et les ornements d'Eglise, **ARAGON**, 20, rue Bonaparte, PARIS. *Renseignements gratuits.*

La Librairie **René GIARD**, 2, rue Royale, à **LILLE**, **achète** au maximum de leur valeur toutes bibliothèques et lots de livres de théologie, patrologie, littérature, etc., fins d'éditions. — *Catalogue périodique gratuit.*

La PASSION à NANCY
1921
Séances les trois premiers Dimanches de JUILLET, AOUT et SEPTEMBRE à 9 h. 1/2
LES 25 JUILLET ET 22 AOUT, A 4 H. 1/2 DU SOIR
Places de 10 à 30 fr.
S'adresser 15 jours d'avance à M. le Curé de St-Joseph, à Nancy

L'ALCOOL de MENTHE DE **RICQLÈS** est le produit hygiénique parfait.

Vous éviterez complètement le **RHUME DE CERVEAU** en en prenant au moindre accès. — ENFIN GUÉRI avec les PILULES de **NOBIAL** Toutes phies ou Rengniez, phien, 56, rue de Passy, PARIS, 2 fr. 50.

UTILE ET ÉCONOMIQUE
L'EUCHROMINE peinture silicatée en poudre, **ignifuge** dont les bons effets et l'emploi économique rendent les plus grands services pour l'entretien des presbytères, communautés, églises, missions, etc..., s'emploie en l'additionnant d'eau tout simplement. — **L'EUCHROMINE** s'applique sur les matériaux, (pierre, brique, ciment, plâtre, bois) à l'extérieur comme à l'intérieur. Son prix de revient est de quelques centimes le mètre carré.
Demandez la brochure explicative, 9, rue du Congo, à PANTIN (Seine)

VITRAUX D'ART Charles CHAMPIGNEULLE, *96, rue Notre-Dame des Champs, à PARIS*
Maison fondée à Metz en 1832
Représentant, maquettes et devis sur demande

RASOIR « LE VICTORIEUX » 2 lames inusables : 15 francs
Le **REX** de sûreté — — 21 —
en écrins de luxe. Au Clergé payable après essai en mandat-poste. **Joseph DAVID**, LA MONNERIE (Puy-de-Dôme).

SIROP LAMOUROUX
contre TOUX, GRIPPE, BRONCHITE
VENTE au détail : 28, Rue de Richelieu, PARIS
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES

Aide entre Catholiques
HUILES, SAVONS ET CAFÉS
Demandez en toute confiance le tarif spécial
Pierre MICHELLON, à Salon (Bouches-du-Rhône)

Œuvre des Vins de Messe
DE LA CAVE COOPÉRATIVE DE GAILLAC
Avec l'autorisation de Monseigneur l'Archevêque d'Albi et sous le patronage de Messieurs :
CHANOINE E. FORT, curé-archiptre de St-Michel, à Gaillac,
CHANOINE INTRAN, curé de Saint-Pierre,
CHAN. H. PRAT, dr de l'Institution St-Michel, à Gaillac,
ABBÉ ARMENGAUD, curé de Brens, près Gaillac.
Stock important en tout temps de Vins vieux et de l'année, Blancs et rouges, en fûts et en bouteilles
Prix, conditions et échantillons sur demande,

VINS de BORDEAUX
VINS DE TABLE, rouges et blancs — VINS FINS
COGNACS — RHUMS
« **BULO RUM MONOPOLE** » Spécialité de la Maison
GAUDRAP & Co, 43, quai des Chartrons, BORDEAUX
Envoi gratis du Catalogue sur simple demande

SELS DE VITTEL
Marque GRANDE SOURCE
Ttes Pharmacies et Laboratoire des SELS à VITTEL

HUILE d'olive douce **63** fr.; de table **40** fr.; blanche **36** fr. : le postal de 10 litres.
SAVON pur, 72 % d'huile, **24** fr. postal de 10 kos fco.
Œuvre Ste-Thérèse, **MARSEILLE**. Chèque Postal no 5992